

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

DÉCRYPTAGE

Le pouvoir d'achat p.3

BANQUE DE FRANCE

Un soutien accru pour les TPE du 06 p.9

DERNIÈRE PAGE

Plongée dans le passé avec le Club ANAO



IMMO INTERACTIF

Des enchères immobilières sur le net

IMMO-INTERACTIF : LES NOTAIRES DU 06 DÉVELOPPENT LA NÉGOCIATION EN LIGNE

Maître Laurent Libouban fait le point sur une activité, un temps abandonnée dans les Alpes-Maritimes, et relancée par une trentaine d'études

La négociation immobilière, une nouveauté ?

La négociation immobilière par les Notaires a toujours existé. Elle est même, dans certains départements, le quotidien de nos confrères. Dans les Alpes-Maritimes, cette pratique a été progressivement abandonnée pendant une quarantaine d'années, la profession se concentrant sur d'autres activités. Mais il y a ici, depuis deux ans, une reprise de la négociation immobilière. Cela répond à la demande de la clientèle, qui n'est pas forcément originaire de la Côte d'Azur, et qui a déjà l'habitude de cette pratique ailleurs.

Est-ce une des conséquences de la loi Macron pour la modernisation de l'économie ?

C'est effectivement en lien avec les nouveautés introduites par cette loi. Les Notaires azuréens ont la volonté de se diversifier, et donc d'aller vers la négociation immobilière. Vous savez, la loi Macron a déjà généré la création de 1 500 études supplémentaires en France, auxquelles vont encore s'ajouter 700 autres après le prochain tirage au sort. La diversification est donc une nécessité...

Quelle est la valeur ajoutée de la profession ?

Nous avons une connaissance précise du marché. Nous offrons une sorte de "guichet unique" dans le parcours des transactions, ce qui correspond aux attentes des acheteurs et des vendeurs. Nous pouvons donc les accompagner depuis la fixation de la valeur du bien jusqu'au règlement du prix de vente. Pour eux, c'est une sécurité, ils sont mis à l'abri de toutes difficultés, juridiques ou autres, qui peuvent survenir pendant la transaction.



Maître Laurent Libouban.



Le site en ligne propose les biens mis en vente et permet de suivre les enchères.

Vous êtes les seuls sur ce marché ?

La vente interactive est une exclusivité de la profession. Elle permet d'obtenir "le meilleur prix dans un délai raisonnable".

Comment cela se passe-t-il ?

Nous accompagnons le vendeur pas à pas. D'abord par une évaluation du prix après une visite, ensuite par la signature d'un mandat de vente interactive, puis par la présentation et la commercialisation du bien pendant une quinzaine de jours sur les sites marchands en ligne

"DES ENCHÈRES TOTALEMENT TRANSPARENTES"

de type "Le bon coin" ou autres, par la pose de panneaux, etc. À ce stade, nous organisons des visites collectives du bien et, à l'issue de ce processus, nous mettons en œuvre une "enchère d'offres" sur notre site immobilier.notaires.fr. Les enchérisseurs ont alors 24 heures pour faire leur proposition en ligne.

Nous sommes donc dans la même logique qu'une vente aux enchères publique ?

Tout se fait dans une transparence totale. Le vendeur et les candidats savent combien de personnes sont inscrites. Ils peuvent constater en temps réel l'état des enchères. L'expérience montre que la dernière demi-heure est très active...

C'est l'endroit des bonnes affaires ?

La mise à prix est en général inférieure aux prix du marché. Par exemple, un appartement estimé à 450 000 € sera proposé à 430 000 €, ce qui a un effet incitatif pour les acquéreurs. Ceux-ci peuvent alors surenchérir. Au final, on constate que le prix de la transaction se situe souvent au dessus du prix du marché.

Tous types de biens sont proposés ?

Le bien doit être nouveau sur le marché. Le mandat est exclusif. Le vendeur précise un prix de réserve. Il a le choix final de l'acquéreur, qui ne sera pas forcément le mieux-disant. Des vendeurs préfèrent en effet s'engager avec quelqu'un qui dispose d'un "bon" dossier financier plutôt qu'avec un candidat devant encore réaliser un emprunt pour mener la transaction. Le mandat - de 4 à 6% du prix - peut être à la charge de l'acquéreur, du vendeur.

Et ce système fonctionne bien dans le 06 ?

Nous sommes une trentaine de Notaires à pratiquer. Actuellement le taux de réussite est très satisfaisant même si nous manquons encore un peu de recul pour tirer un bilan définitif. Les enchérisseurs sont souvent des investisseurs désirant réaliser un placement locatif. Nos études couvrent tout le département. Pour cette activité, nous avons créé des postes de négociateurs dédiés. Ils sont chez nous salariés, avec le titre de "clerc négociateur".

Jean-Michel CHEVALIER

POUVOIR D'ACHAT : ÇA VOUS GRATUILLE OU ÇA VOUS CHATOUILLE ?

Selon les études de l'OFCE et de l'Institut des politiques publiques, les trois quarts des Français devraient retrouver (un peu) d'air en 2019...

Première revendication

Le pouvoir d'achat est en tête des préoccupations des Français depuis quelques années. Malmené au début du quinquennat de François Hollande par une hausse des impôts, il fait depuis l'objet de polémiques autant "comptables" que politiques. Les gilets jaunes en font leur principale revendication avec le RIC, tandis qu'Emmanuel Macron, affublé de l'étiquette de "président des riches", est attendu au carrefour. De récentes études montrent que la situation est plus complexe...

Premiers effets des mesures

Selon l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) le pouvoir d'achat de la majorité des ménages devrait (enfin) bénéficier des mesures fiscales prises par le gouvernement en 2019. Le bilan 2018 s'est en effet avéré négatif pour une large partie des foyers, hormis les plus riches qui ont notamment bénéficié de la suppression tant contestée de l'ISF. Cette année, les classes moyennes devraient retrouver un peu d'air selon l'OFCE.

Les retraités oubliés

Comme il est difficile de contenter tout le monde et son frère, les retraités sont cette année encore perdants dans ce numéro d'équilibriste. D'abord parce que leurs pensions ne sont toujours pas indexées sur le coût de la vie qui grignote leur pouvoir d'achat, mais aussi parce qu'ils ne bénéficient pas de la baisse des cotisations salariales accordée aux actifs, pas plus que du coup de pouce à la prime pour l'emploi des travailleurs les plus modestes.

En chiffres

Il s'agit de moyennes bien sûr, avec de fortes disparités mais l'OFCE s'est risquée à chiffrer les "gains" des ménages à 150 euros par an au titre de la taxe d'habitation et à 140 euros pour la baisse des charges salariales. Malgré tout, un quart des ménages restera perdant, dont les inactifs qui n'auront qu'une revalorisation limitée des prestations familiales et des allocations logement. Et, à la marge, quelques-uns des plus modestes verront malgré tout leur pouvoir d'achat baisser...

Disparités

L'Institut des politiques publiques (IPP) confirme l'impact négatif des mesures fiscales du gouvernement pour les retraités. Les plus impactés pour la baisse de leurs revenus des pensions sont les 20% des ménages riches. Tandis que les 1% les "plus riches" passent au travers des gouttes, en bénéficiant à la fois de revenus diversifiés et de la baisse de la fiscalité du capital mise en place en 2018.

Dérapage

Les mesures de redistribution annoncées, dont la suppression de la taxe d'habitation, vont injecter 11,7 milliards dans le bas de laine des Français. Près de 90% de cette "manne" ont été débloqués après les manifestations en jaune. Décision éminemment politique puisque pour la financer la France va une nouvelle fois s'endetter et dépasser le seuil fatidique de 3% fixé par l'Europe.

La classe moyenne ciblée

Pour la première fois depuis 2007, le taux de prélèvement obligatoire sur les ménages, en points de PIB, baisserait significativement, en ciblant en priorité la classe moyenne, relativise l'observatoire indépendant, classé "plutôt à gauche".

440 € en moyenne

L'OFCE a fait ses calculs et établit le gain moyen de pouvoir d'achat à 440 euros en moyenne par an et par foyer. Mais, prévient l'Observatoire, un quart des ménages reste malgré tout perdant, dont certains aux revenus modestes. Ce sont précisément eux qui se sont mobilisés depuis deux mois en demi avec les différents épisodes des gilets jaunes...



Jean-Michel CHEVALIER

LES CHIFFRES

4 577 entreprises ont demandé des aides à la suite du mouvement des gilets jaunes.

60 000 salariés concernés.
(Source : ministère du Travail)

1,7 milliard de smartphones vendus par an dans le monde.

4 milliards d'adultes ont un smartphone.

270 000 retraités dans les A-M, département "millionnaire" en habitants.

45 milliards d'euros, le chiffre d'affaires en cumulé des entreprises des A-M en 2018. C'est un record. (Source: DGFIPI).

NOMINATIONS, PROMOTIONS

Maître Geneviève Maillet à la Conférence des bâtonniers



Geneviève Maillet, bâtonnier sortant du barreau de Marseille, a été élue au bureau de la Conférence des bâtonniers au premier tour. Elle intègre pour trois ans l'institution qui rassemble les 160 bâtonniers en exercice. À Paris, elle rejoint l'ancien bâtonnier Jérôme Gavaudan, élu en novembre 2017 à la présidence de la Conférence, et le bâtonnier en exercice, Maître Yann Arnoux-Pollak, tous deux Marseillais.

Paul Barelli reconduit président du Club de la presse

Le Club de la Presse Méditerranée 06, qui regroupe près de soixante-dix journalistes des Alpes-Maritimes et du pourtour méditerranéen, a réélu son président Paul Barelli lors de l'AG tenue dans les locaux de France Bleu Azur à Nice. Ancien grand reporter sur RMC, correspondant du journal Le Monde, c'est un grand professionnel qui accompagne avec bienveillance ses confrères dans leurs missions d'information qui sont



parfois difficiles à exercer, comme il l'a souligné après des agressions dont furent victimes des reporters et photographes sur le terrain ces derniers mois.

Le Mérite agricole à Joseph Vacarecci

Né à Nice, Joseph Vacarecci est l'ancien directeur de la société de Champagnes et vins de prestige Sonidis et Sonirep. Attaché à la promotion de la gastronomie française, il a été décoré ce lundi de l'Ordre National du Mérite, distinction remise par le maire de Nice Christian Estrosi qui a souligné les actions menées par le récipiendaire pour la promotion de la Côte d'Azur et de Monaco.

Les rencontres photo d'Arles orphelines

L'historien Jean-Maurice Rouquette, directeur du musée Réattu à Arles, et fondateur du Parc Naturel Régional de Camargue, vient de disparaître. Il était aussi le père des célèbres Rencontres photographiques d'Arles.

>> LA GAZETTE <<

Propriété industrielle : guide gratuit en ligne avec l'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) publie un "Guide du management de la propriété industrielle". Ce livre de 200 pages (téléchargeable gratuitement), est particulièrement destiné aux responsables de start-up, PME et ETI. Il apporte des réponses concrètes aux nombreuses questions que se posent les entreprises innovantes.
<https://www.inpi.fr>

Le "Tribunal de l'océan" à la Faculté de droit

Les laboratoires GREDEG et LADIE de l'Université Côte d'Azur sont associés avec l'ONG du professeur Prieur "Centre international de droit comparé de l'environnement" pour l'organisation d'un "atelier scientifique sur la pollution plastique en Méditerranée" qui se déroulera sur le campus Trotabas ces 15 et 16 février. Il s'agit, dans une démarche pluridisciplinaire, de faire travailler des enseignants-chercheurs français et étrangers et des étudiants de 3 masters d'UCA sur

les réponses du droit de l'environnement dans le cadre d'un tribunal d'opinion, "le tribunal des océans". Ultérieurement, sur une autre demi-journée, il s'agira de formuler des propositions concrètes dans la perspective de la deuxième conférence des Nations unies sur les Océans.

Benalla : une lettre de Matignon au Procureur

Dans le cadre de l'affaire Benalla qui n'en finit plus de rebondir, "une lettre signée par le directeur de cabinet du Premier ministre a bien été envoyée le 1^{er} février au procureur de la République de Paris" a confirmé Matignon. Procédure "inhabituelle" commentent mezzo voce des magistrats, mais pas interdite, puisque tout un chacun peut écrire au procureur. Mais dans le cas présent, ceux qui doutent de l'indépendance du parquet ont trouvé du grain à moudre...

Sévère, la Cour des comptes...

La Cour des Comptes a publié son rapport annuel. Un dossier de mille pages qui étrille la gestion des services de l'État sur plu-

sieurs points, en particulier sur le dérapage des comptes publics dû aux promesses faites aux gilets jaunes (11 milliards) et à la non anticipation du ralentissement de l'économie. Pour ceux qui ont (beaucoup) de temps, le rapport est en ligne sur www.ccomptes.fr

Même sans convention signée, les honoraires d'Avocat sont dus

Un Avocat a saisi son bâtonnier pour fixer des honoraires suite à une consultation restée sans paiement. La Cour d'appel lui a refusé toute rémunération en invoquant la non-signature de convention imposée par la loi. Faux, pour la Cour de cassation. Les honoraires sont dus dès lors qu'il y a eu des "diligences" et actes effectués par l'Avocat dans l'intérêt de son client.

Dupont-Moretti fait son show

Familier du petit écran pour ses interventions dans des affaires criminelles ou pour des séries télé, Maître Dupont-Moretti a transformé cette fois le Théâtre de la Madeleine (Paris) en prétoire. Il y joue modestement son propre rôle.

CHINE : UN AVOCAT DERRIÈRE LES BARREAUX

Wang Quanzhang est Avocat, en Chine où il ne fait pas bon critiquer le pouvoir. Sans doute ne se faisait-il guère d'illusions, mais les quatre années et demi de prison qui viennent d'être prononcées à son encontre vont lui rappeler que le parti a toujours raison et que la moindre remarque est une "subversion" qui conduit derrière les barreaux.

Il avait eu le culot de défendre des militants politiques (mais quelle horreur !) et des paysans dépossédés de leur terre (pour de si bonnes raisons qu'il n'était pas même envisageable de les défendre).

Dans sa grande sagesse, le tribunal chinois qui l'a jugé à huis clos l'a aussi déchu de ses droits politiques pendant cinq ans (des fois qu'il envisagerait de se présenter à des élections ?). Le magazine l'Express rapporte que pour ces motifs il aurait pu être condamné à la réclusion à perpétuité. Décidément, les juges chinois sont bien cléments...

ÉDITO. UN POIL DE POLITIQUE-FICTION POUR SE DÉCONTRACTER UN TANTINET...

Comme le temps passe vite : nous sommes déjà en 2069 - année érotique aurait dit Serge Gainsbourg - et les gilets jaunes en sont arrivés à leur 714^{ème} week-end de protestation. Depuis le début de ce mouvement, les forces de l'ordre ont beaucoup travaillé : selon le ministère de l'Intérieur, trois millions et demi de personnes ont été interpellées en cinquante ans, dont 275 486 qui furent mises en examen.

Pour la Chancellerie, 31 254 ont été condamnées à de la prison ferme.

Selon les organisateurs, ces chiffres sont à multiplier par dix, mais cela nous paraît très exagéré...

Rapporté à la population - 82 millions d'habitants, recensement Insee de 2065 - nous sommes tout à fait dans les standards internationaux : le ratio personnes libres/personnes emprisonnées est le même qu'en Russie, qu'en Corée du Nord et qu'aux États-Unis, les trois grandes démocraties de référence, depuis que l'Europe s'est laissée emporter par une vague protectionniste et qu'elle est désormais réduite au "couple" franco-allemand, après les défections britanniques, italiennes, hongroises, polonaises...

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter, et si l'on a déploré il y a un demi-siècle des blessés graves

dans les manifestations, tout est maintenant rentré dans l'ordre grâce à l'intelligence artificielle.

La CNIL a - enfin et heureusement - permis la reconnaissance faciale alliée à l'inspection préventive des cerveaux, y compris chez les mineurs de moins de cinq ans. Grâce à ces progrès technologiques, les préfets n'ont plus eu besoin de prendre des arrêtés d'interdiction dans le cadre de la loi "anti casseurs" de 2019 devenue obsolète.

De même, la dernière génération de robots intelligents et autonomes - les fameux Benallator - sont à même d'attraper tout en douceur ceux qui brisent les vitrines, brûlent des voitures ou - plus grave encore - crient des slogans réprobateurs envers nos bons dirigeants, si éclairés, si à l'écoute, et qui tolèrent depuis si longtemps l'exhibition de ces vêtements disgracieux à tous les carrefours.

Il faut reconnaître, objectivement, tout ce que ce mouvement a apporté de positif à l'économie du pays : grâce à lui, nous sommes devenus les champions mondiaux des fabricants de gilets jaunes, de foulards rouges, de bonnets verts (quand les écolos s'en sont mêlés), de bonnets d'âne aussi, de matraques, de gaz lacrymo et de collyres. Grâce aux casseurs qui ont dopé l'audience tous ces 714

week-ends, nos télévisions ont engrangé des recettes record, qui permettent de développer des émissions

culturelles, où l'on voit des candidats musclés se pavaner sous les palmiers en essayant de séduire la copine du voisin. Les vitriers sont, eux aussi, devenus une corporation prospère. Il n'y a guère que les petits commerçants dont les vitrines furent pulvérisées et les marchandises pillées, et les cafetiers aux terrasses ravagées, qui ont disparu des centres-villes. Ils pourraient se plaindre, mais pour eux il est trop tard : ils n'ont pas su s'adapter à temps au monde moderne et les derniers d'entre-eux viennent de tirer le rideau..

Voilà pourquoi tous les présidents depuis Emmanuel Macron n'ont pas voulu remettre en cause les épisodes successifs des gilets jaunes. Lesquels attirent aujourd'hui, en 2069, des millions de touristes du monde entier, pour faire avec eux des selfies. Ce qui est bon pour l'image du pays, pour son activité touristique et pour cultiver cette "exception française" à laquelle nous sommes tant attachés.

J.-M. CHEVALIER



CROISSANCE : LES CALCULS DU CROEC POUR LA RÉGION SUD-PACA

Selon les calculs du CROEC (Ordre des Experts comptables du Sud-Est), l'activité au 4^{ème} trimestre 2018 a augmenté en Provence-Alpes-Côte d'Azur à nombre de jours comparable de + 1 % par rapport à la même période 2017 (indice à 101,0), hausse cependant inférieure à la moyenne nationale (+1,8 %).

La Région occupe de nouveau le 12^{ème} rang du classement en termes d'évolution du chiffre d'affaires sur ce trimestre de croissance nationale qui se maintient.

La hausse d'activité reste inférieure à celles des précédents trimestres. À noter que les résultats du mois de décembre montrent un net ralentissement de la croissance au niveau national (+0,5%) comme dans la région (+0,6 %), notamment lié à la baisse de la consommation des ménages (-1,5 % selon l'Insee en décembre 2018), dans un contexte de perturbations sociales liées au mouvement

des gilets jaunes. Les TPE-PME des Alpes-Maritimes enregistrent une stabilité de leur chiffre d'affaires par rapport à l'an passé, les Hautes-Alpes (+4,4%) retrouvent de la vigueur.

Les Bouches-du-Rhône (+1,9%) restent en haut du classement régional avec une croissance plus tonique que les deux précédents trimestres. Les Alpes-de-Haute-Provence (+0,9 %), le Var (+0,6 %) et le Vaucluse (+0,1 %) affichent de plus faibles augmentations, inférieures aux moyennes régionale et nationale.



FUSION : LE PROJET DE FUSION ENTRE DÉPARTEMENT ET MÉTROPOLE S'ÉLOIGNE

Suite à l'annonce faite ce jour par le président de Toulouse Métropole et de la Métropole Nice Côte d'Azur de ne plus donner suite au projet de réforme territoriale visant à fusionner les compétences des Départements vers les métropoles, les présidents des deux collectivités départementales déjà citées - MM. Charles-Ange Ginésy et Georges Méric - ainsi que ceux des départements du nord, de la Loire-Atlantique et de la Gironde expriment leur satisfaction et rappellent dans un communiqué commun "le rôle essentiel de l'échelon départemental pour garantir la cohésion territoriale et la démocratie de proximité sur leur territoire". Après les Métropoles de Nantes, de Lille et de Bordeaux, la décision de Toulouse Métropole et de la Métropole Nice Côte d'Azur d'abandonner ce projet de fusion "est une décision de bon sens. À l'heure où l'unité nationale est ébranlée et où les citoyens demandent plus de justice sociale et territoriale et plus de démocratie lo-

cale de proximité, l'affaiblissement des Départements serait un non sens et une erreur politique majeure" poursuivent les signataires. "Le Département est l'institution de solidarité qui relie les citoyens et les territoires. En assurant une fonction redistributrice des richesses, (lui) seul peut assumer la solidarité entre les zones urbaines dynamiques et les zones périphériques et rurales plus défavorisées. Sa mission d'action sociale, notamment vers les plus fragiles et les plus démunis, est garante de la cohésion sociale, au moment où se creuse la fracture territoriale".

Avec la fusion Département-Métropole, l'objectif défendu par Emmanuel Macron est de mieux coordonner les politiques publiques en évitant les doublons et en réunissant les compétences éclatées, comme pour la gestion de la mobilité, la politique de la ville, ou de la politique sociale. Après ces refus de cinq grandes métropoles, il faudra revoir la copie...

ACHETER RESPONSABLE PERMET AUSSI D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES

Pour le particulier, l'achat "responsable" consiste à s'interroger sur l'origine de certains produits proposés à si bas prix qu'ils ne peuvent avoir été fabriqués dans des pays où un minimum de protection sociale est assuré aux travailleurs. Il en va ainsi de certains T-shirts ou paires de chaussures de sport assemblés par des petites mains à l'évidence sous-payées quand elles ne sont pas mineures. Mais c'est aussi privilégier le circuit "court", qui limite l'impact écologique du transport.

Pour les entreprises, la démarche doit être identique, même si, dans les faits, la rapidité du monde des affaires et les vieilles habitudes font que l'on ne prend pas toujours le temps de se poser les bonnes questions.

Marion Aquino et Sylvain Massicard du cabinet Euklead de Nice ont été invités ce mercredi par l'UPE-06 pour animer un atelier sur l'achat responsable à destination des chefs d'entreprises et des responsables achat.

"Il s'agit de mettre en œuvre une série de bonnes pratiques qui vont dans le sens du développement durable, parce qu'elles ont un effet



Marion Aquino et Sylvain Massicard ont parlé "achats responsables" à l'UPE-06.

levier sur la performance générale de l'entreprise" commente Marion Aquino. *"Cela signifie d'être ouverts et transparents avec les fournisseurs. Dans les faits, le client a peu d'exigence et ne se tient pas au courant de tous les aspects des commandes. Or, en discutant, on peut faire évoluer les produits par exemple".*

Les marchés publics intègrent obligatoirement cet "achat responsable". Dans le cadre de la loi LME, la réforme du droit des mandats a imposé des avancées comme "l'interdiction de mentir"...

Le cabinet Euklead est spécialisé dans le conseil aux entreprises.

Il intervient dans les domaines de l'optimisation des achats, dans les audits de conformité de fiscalité, dans la recherche d'aides et de subventions. Il appartient à un réseau national comprenant neuf cabinets, une cinquantaine de consultants dont trente associés.

UJA-NICE : UNE SOIRÉE D'INTÉGRATION RÉUSSIE !



L'UJA de Nice a organisé une soirée conviviale pour les impétrants 2019 à laquelle ont participé le bâtonnier Valentin Cesari et la Vice-Bâtonnier Martine Videau-Gilli

Belle ambiance au restaurant "Senso" de Nice où l'Union des Jeunes Avocats (UJA) a organisé sa soirée d'intégration pour les nouveaux inscrits qui avaient prêté serment le 15 janvier dernier devant la cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

Une trentaine de jeunes Avocats inscrits au barreau de Nice se sont retrouvés à cette occasion autour de la présidente de l'UJA, Maître Hanan Hmad, et de son bureau, pour recevoir au sein de cette association leurs jeunes confrères.

Le Bâtonnier Valentin Cesari a honoré de sa présence ce moment festif, tandis que la Vice-Bâtonnier Maître Martine Videau-Gilli prononçait quelques mots d'accueil et d'encouragement envers celles et ceux qui ont déjà beaucoup investi en temps et en motivation pour exercer la profession.

L'UJA se tiendra aux côtés des nouveaux confrères pour les accompagner dans leurs premiers pas d'Avocat. Une solidarité de mise dans cette association, où les "petits nouveaux" se sont présentés à tour de rôle, expliquant dans quels cabinets et quelles disciplines ils exercent désormais.

Un prochain rendez-vous est fixé le 7 mars avec les jeunes experts comptables de l'ANECS, toujours dans un esprit de cohésion et de découverte mutuelle.

Le bureau 2019 de l'UJA est composé de Maîtres Xavier Fruton et Florian Abassit, vice-présidents; Fabien Carles, trésorier; Julie Rovere, secrétaire; Hubert Zouatcham et Anne-Cécile Noël, secrétaires adjoints.

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **SOCIAL** : Si certains se réjouissent de pouvoir désormais acheter une boîte de sardines ou un kilo de sucre 24 heures sur 24 dans un supermarché niçois, d'autres voient dans cette pratique commerciale un net recul social pour les employés qui seront obligés de travailler de nuit...

- **LECTURE** : La Ville de Nice a obtenu un financement européen de 138 811€ pour la création d'un nouvel espace dédié à l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme au sein de la bibliothèque Léonard de Vinci au quartier de l'Ariane. Ce financement provient du Fonds européen de développement régional (FEDER). Merci l'Europe !

- **DISTINCTIONS** : La Ville de Cannes reçoit le Trophée 2018 "Une COP d'avance" 2018 de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur qui désigne la meilleure collectivité en matière d'engagement pour le changement climatique. Et comme une distinction ne vient jamais seule, la proche cité du Festival du cinéma est désormais titulaire du label "Territoire durable".



Il n'y a pas que les voitures qui prennent des libertés avec les règles de stationnement à Nice...

- **L'EXEMPLE** : Richard Galy, maire de Mougins, se plaît à répéter que les taux d'impôts communaux n'ont pas augmenté dans sa commune depuis 22 ans. Peu de villes peuvent en dire autant en effet, d'autant qu'une année de budget suffirait pour rembourser la dette quand la durée est de six ans pour

les villes de la même strate.

- **SYMPA** : Le maire de Cunéo, Federico Borgna, a déployé le drapeau français sur la façade de l'Hôtel de ville de la commune piémontaise. En signe d'amitié avec ses "cousins" de l'autre côté de la frontière, dans le cadre de la bisbille entre Rome et Paris. Un

geste symbolique et bienvenu, alors que l'Europe et ses valeurs de tolérance traverse une période difficile. L'élus italien en a profité pour rappeler sur Facebook que "grâce à la construction européenne, nous vivons depuis soixante-cinq ans en paix. Nous sommes un peuple unique, le peuple européen". Rien à ajouter.

- **FLONFLONS** : Alors que vont débiter les festivités du carnaval de Nice, Christian Estrosi a rappelé les retombées économiques de cet événement pour la ville : + de 30 M€, 1 800 personnes travaillant autour de l'événement et près de 300 000 visiteurs reçus l'an passé. Il faudra faire aussi bien en 2019, du pain sur la planche pour le "Roi du cinéma" !

- **À L'ŒIL** : Voulant rester populaire et accessible à tous, le Carnaval permet à ceux qui se déguisent d'entrer gratuitement sur les promenoirs des corsos de jour et de nuit. Mais il faudra une tenue complète, le port de quelques accessoires ne suffisant pas. Avis aux amateurs...

VILLE DE MOUGINS : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉCOMPENSÉ PAR UNE "MARIANNE D'OR"

Dans la petite salle des mariages, située dans la vieille ville, Alain Trampoglieri, secrétaire général du concours de la Marianne d'or, a remis la statuette dorée au maire de Mougins, Richard Galy

"Nous sommes dans un pays du guide Michelin, plus habitué à recevoir des étoiles pour la cuisine. Pourtant, aujourd'hui, je suis là pour remettre une Marianne d'or" rappelle Alain Trampoglieri.

La commune de Mougins est récompensée pour sa politique de développement durable. "Ce concours sert à mettre à l'honneur le travail des élus locaux. Effectivement, aujourd'hui, c'est le projet de revitalisation de la ville qui est salué. Il consiste en la création d'une place qui réunira de nombreux services adressés aux habitants. Une place composée d'un bâtiment de poste, d'un nouvel hôtel de ville, de logements, de commerces, d'un parc naturel, etc."

"Cette Marianne d'Or est une reconnaissance générale de la commune en matière de développement durable et non seulement une reconnaissance du maire" précise Richard Galy qui a donné rendez-vous pour l'inauguration des aménagements projetés et qui seront réalisés d'ici un ou deux ans.



Richard Galy et Alain Trampoglieri dévoilent la Marianne d'or.

"Aucune taxe n'a été augmentée pour mener à bien ce projet. C'est une mairie pour laquelle les contribuables n'auront pas besoin de verser

un sou, ce qui est rare de nos jours, il ne faut pas l'oublier" conclut-il.

Marion ROLLAND

LA PHRASE

“

Nous avons trop longtemps oublié le potentiel économique de notre littoral et séparé les questions de l'écologie et de l'économie. ”

Maud Fontenoy, navigatrice, déléguée à la Région Sud-Paca au Développement durable à l'Energie et à la Mer et présidente de l'Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale.

LE COUP DE CRAYON



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

CANNES : POUR ENTREPRENDRE PLUS FACILEMENT

L'Agglomération Cannes Lérins se mobilise pour les entreprises et, en particulier pour les acteurs économiques des filières d'excellence du territoire : le spatial, le nautisme, l'industrie créative, l'événementiel d'affaires, la *silver* économie et l'agritech.

Les porteurs de projet ou créateurs d'entreprises ayant besoin d'un bureau ou d'un espace coworking peuvent rejoindre "CréACannes Lérins" qui est une pépinière et un hôtel d'entreprises.

Huit cents mètres carrés de bureaux et de salles mutualisées, une vingtaine de bureaux meublés (de 9 à 25 m²), un espace coworking (70 m²), une salle de réunion équipée en visioconférence et flexible en salle de formation offrent des conditions optimales. Mais il y a aussi pour... souffler une salle de détente et un jardin.

"CréACannes - Lérins" met également à disposition des services mutualisés (internet, wifi, espace reprographie, espace restauration équipé, sanitaires avec douche).

Cette cité des entreprises, développée par l'agglomération, constitue le volet économique du projet Technopôle de "Bastide rouge".



La Bastide rouge abrite les services de "CréACannes".

Des projets ambitieux ont permis à la Ville de Cannes d'obtenir la labellisation French Tech Côte d'Azur, témoignage d'une dynamique de croissance pour les startups. La pépinière d'entreprises

"CréACannes" s'intègre dans le projet global du technopôle de l'image qui comprend aussi le campus universitaire cannois et une résidence étudiante.

PETITES MATINALES : SESSION "FISCALITÉ DES JEUNES ENTREPRISES"

Vous êtes un jeune entrepreneur? Vous êtes sur le point de lancer votre projet de création d'entreprise et vous vous posez des questions sur la fiscalité? Inscrivez-vous à notre prochaine session des "Petites Matinales!" organisée par notre journal.

Maître Breard et Maître Isaia, du cabinet Fidal, présenteront une synthèse des dispositions fiscales en faveur des jeunes entrepreneurs. La réunion se tiendra le mardi 19 février de 8 h 30 à 9 h 30 dans les locaux de la pépinière "CréACannes" (voir ci-contre) avec au programme :

- 8 h 30 : Café et viennoiseries de bienvenue.
- 8 h 40 : Exposé de Maîtres Breard et Isaia sur le thème

"Les dispositions fiscales en faveur des jeunes entreprises".

À l'issue de l'intervention, un temps d'échanges questions/réponses est prévu pour les participants.

- 9 h 30 : Fin de la matinale.

La session est gratuite, inscription préalable obligatoire sur evenbrite.fr. Les Petites affiches, le journal qui vous accompagne dans vos démarches.

BANQUE DE FRANCE : ELLE RENFORCE SON ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES TPE

Les Très Petites Entreprises (moins de 750 000 € de CA annuel) constituent la trame économique des territoires. Elles sont quatre millions en France et agissent dans tous les secteurs, en particulier dans le commerce, la construction, la restauration-hôtellerie et le service à la personne. Comme elles représentent "un enjeu majeur de croissance, d'emploi et de vitalité" pour le gouverneur de la Banque de France, elles font l'objet d'un soin particulier de la part de l'institution. Qui met ses moyens

en œuvre pour leur faciliter l'accès au financement, les aider dans les périodes difficiles etc.

Une "écoute" pour les entrepreneurs

Startups, autoentrepreneurs, commerçants, artisans... disposent dans chaque département d'un "correspondant" chargé de les écouter, d'analyser les problématiques, de les orienter éventuellement vers un réseau adapté pour les accompagner à chaque moment de la vie de l'entreprise (création, développement, trans-

mission etc.). Les organismes consulaires, les banques, assureurs, fédérations patronales sont ainsi régulièrement sollicités.

À Nice, ce poste clé est confié à M^{me} Jacqueline Ferreira, responsable du Département des Banques et des Entreprises. Elle reçoit les entrepreneurs pour des questions de pérennité, d'image, de financement de l'entreprise mais aussi pour l'innovation, la concurrence, la défaillance d'un homme-clé, la transition numérique, la cybercriminalité...

Il y a eu quarante-huit saisines de la correspondante TPE en 2018 dans les Alpes-Maritimes, et 267 dans la région Sud-Paca. Les secteurs les plus représentés furent le commerce (40%) et la construction (27%), principalement des difficultés d'ordre financier (46%) et des demandes de financement (21%).

Les outils mis en place, et une conjoncture plus favorable, ont permis de constater une baisse significative du nombre des défaillances de septembre 17 à septembre 18 (-2,7% au plan national) avec malgré tout une "reprise" sur les trois derniers mois de l'année dernière sans que l'on puisse (encore ?) incriminer les conséquences du mouvement des gilets jaunes.

L'an passé, cinquante-cinq dossiers de médiation du crédit furent déposés à la succursale de Nice (et 219 en Sud-Paca).

J.-M. Ch

NATHALIE RAVET DIRECTRICE ADJOINTE



Nathalie Ravet a été nommée directrice adjointe de la Banque de France de Nice, poste qu'elle occupe depuis le mois de septembre.

Son parcours dans les réseaux de l'institution l'a conduite successivement à différents postes : dans les services des missions économiques dans le Pas-de-Calais, le Rhône et dans l'Ain; au siège parisien puis en Île-de-France comme spécialiste des ressources humaines pour l'éducation financière des publics, et comme directrice adjointe à Avignon il y a deux ans pour les missions traditionnelles de la Banque de France comme la cotation des entreprises, le fiduciaire, les rencontres avec les dirigeants du bassin économique, les commissions de surendettement.



À Nice, les travaux du tramway ont soutenu l'activité.

CONJONCTURE : AÏE, AÏE AÏE !

Évoquant la conjoncture internationale, le directeur de la Banque de France à Nice a repris l'expression des "trois I".

I, comme Incertitudes, Impatience et Isolationnisme.

Les incertitudes sont multiples, à commencer par le Brexit. Qu'il soit "dur", c'est-dire une sortie sans accord, ou seulement demi mou, ce n'est a priori ni une bonne nouvelle pour la Grande-Bretagne ni pour les vingt-sept pays européens, tant nos économies sont imbriquées. Autres incertitudes, la Chine, dont les clignotants passent à l'orange avec une

croissance qui continue à ralentir sérieusement, et aussi la France qui a revu à la baisse ses prévisions pour 2019 avec 1,5%.

L'impatience, c'est celle des populistes qui se manifestent un peu partout dans le monde (et en Europe aussi...).

Et l'isolationnisme, c'est le mal du moment, avec des guerres commerciales entre les USA et la Chine, les USA et l'Europe, ainsi qu'au sein des 27 où "des stratégies non coopératives" (doux euphémisme) se sont développées. Chacun chez soi et tout le monde perdant ?



Le directeur, Didier Collet, entouré de M^{mes} Ferreira et Ravet.

"JE LANCE MA BOÎTE" : PRATIQUE ET AMUSANT



Chacun sait que créer une entreprise relève du parcours du combattant. Pour ceux qui ont l'esprit sportif, ce petit fascicule "Je lance ma boîte" constitue un vade-macum aussi utile qu'agréable. De la taille d'un calepin, ce livret ressemble à un passeport tamponné de dizaines de visas. Des petits croquis, des infos essentielles, un ton léger pour franchir tous les obstacles depuis "je réfléchis" jusqu'à "je me lance", en passant par l'étude de marché, le statut juridique, le business plan et le financement. Une présentation claire, pour les infos de base. Et s'il en manque une, on dispose d'une adresse mail pour interroger un expert comptable.

GUIDE PRATIQUE : POUR QU'IL Y AIT UN PILOTE DANS L'AVION

Pour garder la boussole, les gardes maoïstes avaient leur petit livre rouge. Pour leurs affaires, les dirigeants ont aussi le leur, il est bleu ciel, la couleur de l'espérance, et s'intitule "Piloter votre entreprise".

C'est un bréviaire de plus de 900 pages, compagnon indispensable du dirigeant de PME pour le guider dans un monde toujours plus complexe.

Rédigé par deux cents experts comptables Audecia et leurs collaborateurs, il est la version actualisée du guide "Gestion de la PME : guide pratique du chef d'entreprise et de son conseil" qui existait depuis vingt ans et neuf éditions. Il en conserve l'esprit et la praticité, mais a été remanié pour être plus accessible, et traiter très concrètement les problèmes qui se présentent chaque jour lorsque l'on se trouve "aux manettes".

Il aborde ainsi une trentaine de thèmes essentiels (stratégie, organisation, gestion du patrimoine, ressources humaines, maîtrise des comptes d'entreprise, optimisation de la fiscalité, choix du statut du dirigeant etc.) qui permettent de balayer toute la vie de l'entreprise, depuis son projet et sa création, sa gestion et son développement, sa transmission.

Des sujets arides, mais présentés simplement, accessibles par la table des matières et des chapitres bien découpés. Il va même jusqu'à donner les définitions du vocabulaire du monde des affaires anglo-saxon.

Bref, un ouvrage indispensable au quotidien, sur le coin de son bureau.

J.-M. Ch



(Aux éditions Francis Lefebvre).

LIGNES D'AZUR : UN NOUVEAU "BON PLAN"



La desserte du centre-ville va être modifiée avec la mise en service de la ligne 2 du tram en juin.

Pour les Niçois, après des mois de chantier, le bout du tunnel est proche. Et pas seulement celui du tramway, qui permettra de traverser le centre-ville en souterrain. Le maire et président de la Métropole vient d'annoncer

que le nouveau réseau de transport entrera en service le lundi 2 septembre prochain. Pile-poil pour la rentrée scolaire.

"Des moyens inédits vont être mis en place pour que la livraison des lignes 2 et 3 du tramway

soit une opportunité pour chaque quartier" a-t-il commenté.

Les dessertes des bus vont donc être renforcées et certaines lignes redessinées pour que les habitants puissent se rendre facilement jusqu'au tramway qui circulera, à partir du mois de juin, en totalité de l'aéroport à l'avenue Jean-Médecin (actuellement, la ligne 2 est stoppée à Magnan).

C'est donc tout le réseau de Lignes d'Azur qui va être restructuré pour une parfaite complémentarité entre les bus et les trams.

Une présentation détaillée et ligne par ligne sera faite pour chaque territoire à travers les comités de quartier dès les mois de mars prochain.

Le nouveau réseau répond aux demandes des Niçois qui, au travers des consultations, ont souhaité sur la Promenade des Anglais et dans le centre ville "une circulation apaisée et fluidifiée". Sur cet axe majeur circuleront 120 bus électriques par jour sur la Promenade contre un millier de bus diesel aujourd'hui. Dans le même temps, des couloirs "vert" et des pistes cyclables seront aménagés sur 70% du tronçon Alberti-Dante.

CLUB BUSINESS : À NICE, L'IMMOBILIER RESTE SOLIDE COMME LA PIERRE

Rendez-vous des entrepreneurs de la région niçoise, le Club Business de Nice recevait pour son déjeuner mensuel un exemple de réussite professionnelle allié à une grande générosité et implication dans la vie de la cité. Benjamin Mondou, à la tête de 45 collaborateurs, tous salariés, réalise près de 5 M€ de CA. Sa spécialité : l'immobilier, avec l'une de ses agences classée numéro 1 en 2018 de tout le réseau Century, avec huit collaborateurs "meilleurs vendeurs", avec les ouvertures récentes d'une agence dédiée au commerce qui a déjà réalisé vingt transactions et de deux agences de financement. *"Malgré l'IFI, la situation reste favorable sur la Côte d'Azur, en particulier auprès des étrangers, nombreux à vouloir y investir : Scandinaves, Italiens, Américains, Russes... Quant aux Français, ils savent que la pierre est une valeur refuge et notre région a*



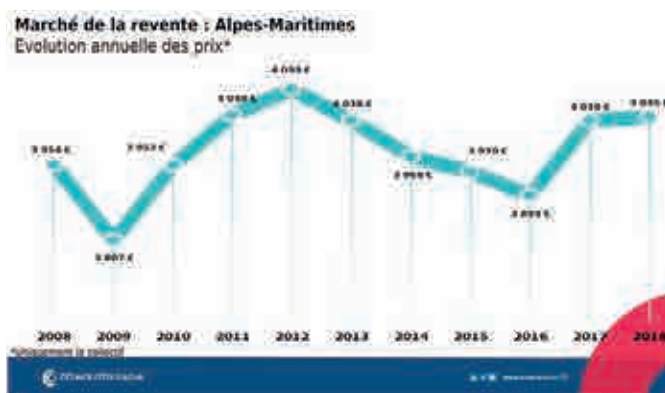
Benjamin Mondou est intervenu devant une soixantaine de participants lors du déjeuner Club Business de Nice.

beaucoup d'atouts" a estimé Benjamin Mondou. En 2018, sur Nice, le bien moyen type a été le F3 de 76 m² pour 176 000€,

vendu en trois mois. Mais les prix peuvent grimper à hauteur "parisienne" dans des quartiers comme le Mont Boron, où le mètre carré

d'une (belle) villa a atteint 9 500 euros. Il s'est dit confiant pour les mois à venir compte tenu de l'attractivité de notre territoire.

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT : LES TENDANCES 2018



Logement neuf : Alpes-Maritimes
Evolution du nombre de logements

	2017	2018	Evolution
Mises en vente	4335	5613	+29% ↑
Ventes	4569	4882	+7% ↑
Disponible	2869	3847	+34% ↑
Délai d'écoulement	8 mois	9 mois	

Les évolutions des prix du neuf et de la revente dans les Alpes-Maritimes.

(Documents Observatoire Immobilier d'Habitat Côte d'Azur, CCI-06)

Jean-Marie Ebel, président de l'Observatoire Immobilier d'Habitat Côte d'Azur, a fait le point sur les marchés du logement neuf, de la revente et des perspectives pour 2019. Avec une progression de 7 % le volume des ventes l'an passé, 2018 est parvenu à un niveau record, qu'il n'avait plus atteint depuis 1999.

On enregistre ainsi un bond record de 29 % de projets d'aménagement de nouveaux logements lié à la mise sur le marché d'opérations importantes. Très exactement 3 847 unités en fin d'année, avec un prix élevé, dépassant 5600 euros au mètre carré sur

Nice. Les résultats sont similaires dans les autres grandes communautés d'agglomération (Cannes, Antibes), à l'exception notable de Sophia Antipolis, en net recul.

Les transactions du marché de la revente ont elles aussi progressé (+5 %). Il faut remonter à 2004 pour un tel niveau, avec des prix relativement stables autour de 4 000 euros du mètre carré.

Sans surprise, ces différents résultats corroborent ceux présentés il y a quelques semaines par la FNAIM-06.

Dans ce contexte de hausse, les perspectives pour 2019 doivent être estimées avec

prudence. La dynamique du marché est surtout soutenue par le faible taux des crédits "historiquement bas", mais la situation pourrait se retourner si les intérêts repartaient à la hausse. Le niveau élevé des prix dans les neuf, le ralentissement du contexte économique et la perspective des élections municipales en 2020 (un rendez-vous qui a toujours un impact "négatif" sur l'activité) peuvent modifier le comportement des ménages. D'ailleurs le volume des ventes et mises en vente du quatrième trimestre marque déjà le pas.

Marie LESIMPLE

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

NICE : 5 M€ pour l'aménagement de la Place Île de Beauté au Port de Nice



© DR

La Métropole Nice Côte d'Azur prévoit des travaux de requalification des espaces publics sur la place Île de Beauté et sur les voies connexes. L'ensemble représente une surface globale d'environ 13 500 mètres carrés. Il comprend la place elle-même, la rue Fodéré, les rues Rusca et Pacho, et les tronçons sud des rues François Guisol et Arson. La Métropole Nice Côte d'Azur va confier ce projet à un maître

d'œuvre pour la conception et la réalisation de cet aménagement. L'enveloppe prévisionnelle est évaluée à 5 M€ TTC (hors honoraires de maîtrise d'œuvre). Le démarrage prévisionnel des travaux est fixé à début 2021.

BOAMP, 3 février 2019

NICE

335 000 € pour le remplacement de vitrages au Musée des Arts Asiatiques

Le Département des Alpes-Maritimes va procéder au remplacement des vitrages brisés et des vitrages présentant des désordres fonctionnels au Musée des Arts Asiatiques. Il a prévu pour cela un budget de 335 000 € HT. BOAMP, 6 février 2019

BEAUSOLEIL

1,6 M€ pour un nouveau commissariat

La commune a acquis les locaux du commissariat de police situés au 25 boulevard de la République. Après rénovation, ce poste de police accueillera l'ensemble des policiers municipaux ainsi que des fonctionnaires de la police nationale. L'ensemble du projet (comportant le prix d'acquisition ainsi que celui des travaux) représente un investissement de 1,6 M€ HT.

Escalators urbains : Monaco apporte 5 M€.

La municipalité s'est engagée dans une programmation d'escalators mécanisés et dont

les premiers ont été inaugurés en septembre 2018. Ils seront suivis par la création de six autres escalators allant jusqu'à l'avenue du Carnier. Sur le centre-ville, cinq autres escalators permettront de desservir des écoles primaires et le collège.

La commune a reçu un soutien financier inattendu venant de la proche principauté de Monaco qui a proposé une contribution financière volontaire et gratuite d'un montant de 5 M€. Une aide qu'a bien volontiers acceptée la municipalité.

Un hôtel quatre étoiles

Un hôtel quatre étoiles de 130 chambres va être construit entre l'avenue sainte Cécile (Monaco) et le square Kraemer (Beausoleil).

Conseil municipal, 25 janvier 2019

ISOLA

660 000 € pour une halte-garderie

La commune souhaite augmenter sa capacité d'accueil de 2600 lits touristiques. Elle déplore aussi la faible capacité actuelle de la structure multi-accueil (qui est limitée à 15 enfants, ce qui occasionne de fréquents refus d'accueil).

Afin de pallier cela, elle a acquis (pour

325 000 €) un local aux Terrasses d'Isola, d'une superficie de 385 m², qui permettra la création d'une crèche halte-garderie pouvant accueillir 24 enfants permanents et saisonniers et 14 enfants en halte-garderie. Elle a prévu d'y réaliser pour 335 000 € HT de travaux.

Conseil municipal, 29 janvier 2019

COARAZE

Vente d'un appartement communal

Plutôt que d'entreprendre des travaux de rénovation, la municipalité a décidé de vendre l'appartement qu'elle détient au 2 Calada Dou Lavatori.

Conseil municipal, 20 janvier 2019

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



URGENCES : DOMINIQUE ESTROSI SASSONE MONTE AU CRÉNEAU

Alors qu'une patiente est décédée oubliée dans les services d'urgences de l'hôpital Lariboisière à Paris et qu'une enfant est morte en janvier aux urgences de l'hôpital de Vierzon, de nombreux professionnels de santé et patients témoignent des conditions déplorables de prise en charge aux urgences dans toute la France. La sénatrice Dominique Estrosi Sassone a interpellé la ministre des Solidarités et de la Santé pour savoir comment le gouvernement compte endiguer ces difficultés récurrentes. Elle préconise de "mettre en œuvre des réformes structurelles pour transformer les services d'urgences" et notamment de "réunir deux fois vingt minutes par jour l'équipe médicale pour une vérification croisée des diagnostics et ainsi réduire le taux d'erreur médicale et assurer une meilleure prise en charge des patients qui ne sont plus oubliés dans les brancards".

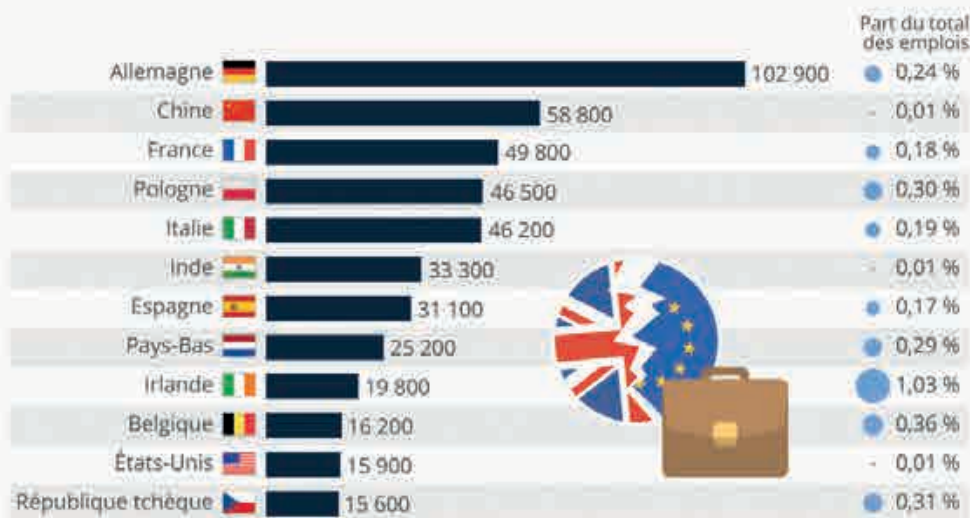
TOURISME : ÊTRE PRÉSENT SUR FACEBOOK

Avec 35 millions d'utilisateurs en France en 2018, Facebook est le réseau social incontournable pour les professionnels qui veulent communiquer avec leurs clients. La CCI Nice organise une formation (niveau débutant) jeudi 28 mars de 8h30 à 17 heures, 20 boulevard Carabacel; et à Antibes lundi 13 mai, mêmes horaires, avenue de Verdun. Inscriptions www.cote-azur.cci.fr

BREXIT : "DUR" OU PAS, CE NE SERA DE TOUTES FAÇONS PAS UNE BONNE AFFAIRE...

Brexit dur : les pays qui perdraient le plus d'emplois

Estimation du nombre d'emplois menacés par pays en cas de "Brexit dur"



statista, FR

Source : Institut de recherche économique de Halle (IWH)

statista

Alors que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne doit entrer en vigueur le 29 mars - en principe - la probabilité d'avoir à faire face à un "Brexit dur" s'est accentuée à la mi-janvier avec le rejet de l'accord par le Parlement britannique. Si ce scénario devait se confirmer, le rétablissement des tarifs douaniers pour les exportations de l'UE vers le Royaume-Uni pourrait menacer plus de 600 000 emplois à travers le monde, d'après les estimations de l'Institut de recherche économique de Halle.

L'étude couvre plus précisément 56 secteurs industriels dans 43 pays et suppose une baisse de 25% des exportations de l'UE vers le Royaume-Uni en cas de Brexit dur.

Dans ce cas de figure, c'est l'Allemagne qui pourraient perdre le plus d'emplois. En effet, les chercheurs estiment à plus de 100 000 le nombre de postes menacés outre-Rhin. Les conséquences en France seraient également notables, avec près de 50 000 emplois affectés en cas de "Brexit dur".

Des pays hors de l'Union européenne, comme la Chine ou l'Inde, pourraient aussi être indirectement impactés par un Brexit sans accord. Enfin, exprimées en part du nombre total d'emplois, ces pertes seraient les plus importantes en Irlande et à Malte, où elles concerneraient respectivement 1,03 % et 1,70 % du marché du travail.

Bien évidemment, les conséquences seraient aussi très lourdes pour nos amis britanniques, dont l'économie est imbriquée à celle de l'UE.

FAUT-IL CRAINDRE POUR NOS DÉMOCRATIES EN EUROPE ?

L'association Nouv'Elles organise une conférence débat le Mercredi 27 février 2019 à 18h30 à l'IPAG Nice sur le thème "Faut-il craindre pour nos démocraties en Europe ?" La conférence-débat de Pinar Sélek sera animée par Laurence Dionigi. Le concept de démocratie, aujourd'hui, est souvent associé aux institutions européennes. Pourtant l'Europe recouvre des réalités diverses et façonnées par les crises économiques, sociales et politiques au niveau transnational. Cette conférence propose une réflexion sur la question de la démocratie dans le contexte européen. Il s'agira d'abord d'un questionnement sur les liens entre l'espace public, la construction de l'opinion publique et la participation politique. Sera

ensuite abordé le rôle du champ médiatique dans la construction de l'espace public, la production des problèmes publics sans oublier l'internet et la révolution médiatique. Une réflexion en termes de mondialisation et de mobilité pour comprendre les nouveaux enjeux de l'injustice et de l'inégalité sera posée. Est-ce que les frontières ont disparu ? Ou bien, peut-on parler de nouvelles frontières sociales et territoriales ? Comment comprendre les interventions provenant des mouvements sociaux ? Peut-on imaginer une "mondialisation par le bas", sorte de démocratie transnationale ?

Pinar Selek est née le 8 octobre 1971 à Istanbul. Maîtresse de Conférence associée, en Science politique à l'Université Nice Sophia Antipolis (UNS).



Pinar Selek

Membre d'URMIS Nice (UMR 8245, UNS).

Co-responsable de l'Observatoire des Migrations dans les Alpes Maritimes, projet collectif et interdisciplinaire de chercheurs qui ont en commun de travailler sur les questions

de migrations dans le territoire frontalier des Alpes-Maritimes. Elle est également écrivaine et militante féministe. Inscriptions obligatoires : www.weezevent.com/pinar-selek-27-fev-ipag

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 24 décembre 2017 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2019 sur les Alpes-Maritimes est de 4,16 € H.T.

191048

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 février 2019 à NICE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : DURVILLE INVEST
Siège : 14 rue Louise Ackermann, 06000 NICE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euro de catégorie A, chacune libérées en intégralité.

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays l'activité de marchand de biens à savoir l'achat, la vente, l'échange, de biens immobiliers en vue de leur revente, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, meubles à construire, parts ou actions de société immobilières ou société dont l'actif comprend un immeuble ou des fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce et de tous droits ou obligations y afférent en qualité de marchands de biens, ainsi que toutes les actions de promotion immobilière au sens de l'article 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes les opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions trois jours ouvrés au moins avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Julien DURVILLE domicilié au 14 rue Louise Ackermann, 06000 NICE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis. Le président.

191045

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé à NICE en date du 10 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GREEN
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 3 000 €.
Siège social : 12 avenue Santa Fior, 06100 NICE.

Objet : La réalisation de toutes prestations concernant la programmation, le conseil, le design ainsi que la maintenance de sites web et autres activités informatiques; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités; l'emprunt de toutes sommes nécessaires pour permettre la réalisation de ces opérations; en garantie desdits emprunts, consentir toutes hypothèques ou sûretés portant sur les biens de la société.

Président: Monsieur Thomas MIGNECO, demeurant 12 avenue Santa Fior, 06100 NICE.

Directeur Général : Monsieur Guillaume ABRAM, demeurant 12 boulevard André Aune, 13006 MARSEILLE.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux assemblées. Chaque associé a un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NICE.

191041

CTIB – CONFORT ET TECHNIQUE INDUSTRIE ET BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €

Siège social : 4 rue Édouard Robion,
06800 CAGNES-SUR-MER
332 536 226 R.C.S. ANTIBES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 16/01/2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant de la société M. Jean-Bernard TERRIER, demeurant à SAINT-DENIS-LA-REUNION (97400), 9 rue Monseigneur de Beaumont, en remplacement de Mme Catherine VERDET démissionnaire. Mention en sera faite au RCS d'ANTIBES.

191053

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à NICE en date du 07/02/2019 : Dénomination : MIRA BATIMENT. Forme : SASU. Capital : 1 000 €. Siège : 5 av Pauliani, 06000 NICE. Durée : 99 ans. Présidence : FEZAI Mohamed Ali, 5 av Pauliani, 06000 NICE. Objet : Maçonnerie, peinture. Admission aux assemblées : Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives en personne ou représenté. Transmissions des actions : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Immatriculation : RCS NICE.

191074

LE GARAGE DU BOIS

Société civile immobilière
au capital de 4 573,47 €

Siège social : 6 boulevard Dugommier,
bât. A, 06600 ANTIBES

Transféré : 3 rue Martin Seytour,
06300 NICE

423 618 032 RCS ANTIBES - 1999 D 00252
SIRET 423 618 032 00027

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 6 boulevard Dugommier, bât. A, 06600 ANTIBES au 3 rue Martin Seytour, 06300 NICE à compter de ce jour 31 décembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES sous le numéro 423 618 032 RCS ANTIBES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Objet : L'acquisition ou la prise en location par tous moyens de droit, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ruraux ou urbains, en vue de leur exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement, et après tous aménagement et construction s'il y a lieu.

Durée : 99 années.
Gérance : Madame Caroline ROUX demeurant 3 rue Martin Seytour, 06300 NICE.
Pour avis. La gérance.

191054

« THEIA »

Société civile de moyens

Siège social : 15 rue Masséna,
06000 NICE

capital social : 1 000 €
RCS NICE 839 048 360

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Par décision de l'AGE en date du 16 janvier 2019, la dénomination sociale a été modifiée et devient «THEIA Avocats» à compter du 16 janvier 2019. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : «THEIA»
- Nouvelle mention : «THEIA Avocats»
Mention sera faite au RCS NICE.

191056

BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE

Société anonyme coopérative
de banque à capital variable

457 promenade des Anglais, 06200 NICE
R.C.S. NICE B 058 801 481

DÉMISSION D'ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration du 20 décembre 2018 a pris acte de la démission de Mme Christine SCARAMOZZINO et de M. Eric CHAVEAU de leurs fonctions d'administrateur.

191051

estebe
avocat

Maître Laetitia ESTEBE

11 rue du Sénéchal

31000 TOULOUSE

06.82.02.46.02 - www.estebe-avocat.fr

AVIS DE CONSTITUTION

IL TINELLO Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €. Siège social : 35 avenue Charles Guillaumont, JUAN-LES-PINS, 06160 ANTIBES. Aux termes d'un acte SSP en date à ANTIBES du 06/02/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : IL TINELLO - Siège social : 35 avenue Charles Guillaumont, JUAN-LES-PINS, 06160 ANTIBES. Objet social : Restaurant, pizzeria, traiteur, épicerie fine, fabrication de plats à emporter ou livrer. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS d'ANTIBES. Capital social : 1 500 €. Gérance : Zlatan Roberto SEREMET et Carla CIAMPANI, demeurant ensemble 2 rue Saint-Honorat, résidence le baltimore, 06160 ANTIBES.

191050

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à ISSY-LES-MOULINEAUX du 08/02/2019, il a été constitué une SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société en nom collectif.
Dénomination : SNC NICE THEURIET
Siège social : Azurée, immeuble phœnix, 455 promenade des Anglais, 06285 NICE cedex 03.

Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Objet : La société a pour objet : L'acquisition de tous terrains et/ou droits immobiliers situés à NICE (06), 26 rue André Theuriel; la construction et l'aménagement sur ces terrains de tous immeubles à usage principal d'habitation avec stationnement; la vente en totalité ou par fraction des immeubles construits avant ou après leur achèvement; la réalisation de toute opération d'achat et de vente d'immeubles bâtis ou non bâtis.

Associés en nom : Société BNP PARIBAS REAL ESTATE FINANCIAL PARTNER, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 7 000 000 euros, ayant son siège social à ISSY-LES-MOULINEAUX cedex (92867), 167 quai de la Bataille de Stalingrad, immatriculée 400 071 981 RCS NANTERRE.

Gérant associé en nom : Société BNP PARIBAS IMMOBILIER RESIDENTIEL, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 8 354 720 euros, ayant son siège social à ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex (92867), 167 quai de la Bataille de Stalingrad, immatriculée 441 052 735 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NICE.

Pour avis. Le représentant légal.

Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES



NICE 17 rue Alexandre Mari,

06300 NICE

CANNES 816 avenue du Campon,

06110 LE CANNET

191028



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

(PREMIER AVIS) ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°CE-2015-93-06-05 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de MOUANS-SARTOUX n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 4 mars 2019 au 5 avril 2019 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le re-

gistre d'enquête déposé en mairie de MOUANS-SARTOUX aux heures habituelles d'ouverture.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 22 octobre 2018, M. Jean Claude GRANGE (ingénieur CNAM, en retraite), comme commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : MOUANS-SARTOUX

Date : 4 mars 2019

Heure : 9h-12h / 14h-16h30

Lieu Mairie : Place du Général de

Gaulle, 06370 MOUANS-SARTOUX

Commune : MOUANS-SARTOUX

Date : 21 mars 2019

Heure : 9h-12h / 14h-16h30

Lieu Mairie : Place du Général de

Gaulle, 06370 MOUANS-SARTOUX

Commune : MOUANS-SARTOUX

Date : 5 avril 2019

Heure : 9h-12h / 14h-16h30

Lieu Mairie : Place du Général de

Gaulle, 06370 MOUANS-SARTOUX

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental

des territoires et de la mer.

Service de l'état dans les Alpes-

Maritimes.

Direction départementale des terri-

toires et de la mer.

CADAM - Service déplacements

risques sécurité / Pôle risques naturels

et technologiques.

147 boulevard du Mercantour,

06286 NICE Cedex 3.

Chaque demande écrite devra préciser

le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de MOUANS-SARTOUX, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/pprmt-mouanssartoux> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur

de l'enquête publique relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de MOUANS-SARTOUX.

Mairie de MOUANS-SARTOUX,
 Place du Général de Gaulle,
 06370 MOUANS-SARTOUX

ou par email à l'adresse suivante :

pprmt-mouanssartoux@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi, pendant la même durée, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public en mairie de MOUANS-SARTOUX.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de MOUANS-SARTOUX pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

191025

SANITECH

SARL au capital de 18 000 €

**Siège social : 142 allée des Serruriers,
 ZI secteur C, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR
 395 309 446 R.C.S. ANTIBES**

**RÉDUCTION
 DE CAPITAL**

1/ Aux termes d'une délibération des associés en date du 28 novembre 2018, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 4 500 Euros par voie de rachat de 125 parts sociales de 36 € chacune de valeur nominale, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers dans le délai d'un mois suivant le dépôt du PV d'assemblée au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.

2/ Aux termes d'une délibération de la gérance en date du 31 décembre 2018, et compte tenu de l'absence d'opposition des créanciers, il a été constaté la réalisation définitive de la réduction du capital social à cette même date et le rachat des titres prévu. En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié ainsi qu'il suit : Article 7 : Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 13 500 Euros. Il est divisé en 375 parts sociales de 36 € chacune de valeur nominale.

Pour avis.

191039

**CHANGEMENT DE
 RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Sandrine TORREGANO, notaire associé à NICE, 7 bis rue Caffarelli, le 6 février 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir avec attribution intégrale des biens composant ladite communauté au survivant des époux par :

Monsieur Didier CATHERINE, artisan VTC, et Madame Christine Andrée Eliane FOSSAT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CAGNES-SUR-MER (06800), 93 avenue des Chênes, de nationalité Française.

Nés savoir :

Monsieur CATHERINE à NICE (06000) le 8 mai 1955,

Madame FOSSAT à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) le 11 décembre 1957,

Mariés à la mairie de NICE (06000) le 6 décembre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

191035



COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
**ENQUÊTE RELATIVE À L'ALIÉNATION TOTALE OU PARTIELLE
 DU CHEMIN RURAL N°18**

Par arrêté n°2019/13 en date du 07 février 2019 le maire de la commune de TOURRETTES-SUR-LOUP a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation totale ou partielle du chemin rural n°18.

A cet effet, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés et consultables en mairie de TOURRETTES-SUR-LOUP, accueil principal, place Maximin Escalier, 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP du vendredi 1^{er} mars 2019 au lundi 18 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30

- Les mercredi 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le dossier soumis à l'enquête

publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.tourrettesurloup.com

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie de TOURRETTES-SUR-LOUP, service urbanisme, place Maximin Escalier, 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP.

Monsieur le commissaire-enquêteur **accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le 14/03/19 de 10h à 12h et de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie de TOURRETTES-SUR-LOUP, service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

PA Les Petites Matinales
 ALPES-MARITIMES
 par les Petites Affiches des Alpes-Maritimes
**Les dispositions fiscales en faveur
 des jeunes entreprises**
 CANNES
 PROFORALITÉS

**mardi
 19 février
 2019**
FIDAL
 Intervenants : Cabinet FIDAL
 Me Gaëlle BREARD - Me Régis ISAIA
 Avocats spécialisés en droit fiscal
 Inscription sur
 eventbrite.fr
 8H30-9H30
 Créacannes
 Pépinière d'entreprises
 11 Avenue Maurice Chevalier, 06150 Cannes

191075

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/02/2019, il a été constitué une SASU dénommée : FAMILLE GRASSE PARFUMS - Capital : 1 000 € - Siège social : 7 avenue Sidi Brahim, 06130 GRASSE. Objet : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette. Président : Madame LESYA YAROMIY demeurant à Rue O. Honchara, bât.12, apt.1, 58000 CHERNIVTSI (Ukraine). Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE.

191076

JLR CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 4 allée du Clos,
06530 PEYMEINADE
508 042 256 R.C.S. GRASSE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2019, il résulte que l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société par actions simplifiée. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. Nouveaux organes de direction : Président : Monsieur Jean-Louis REMY, demeurant à PEYMEINADE (Alpes-Maritimes), 4 allée du Clos.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.

Pour avis, le représentant légal.

191073

DAMOYE CONSEIL

SAS au capital de 20 000 €
12 place de la Bastille, cour Damoye,
75011 PARIS
RCS PARIS 488 378 944

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 04/02/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 69 avenue du Dauphiné, 06000 NICE. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Monsieur Cédric PASTOUR reste président de la société. La société sera radiée du greffe de PARIS et immatriculée au greffe de NICE.

191080

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Jonathan KRAUTSIEDER demeurant à 231 promenade des Anglais, 06200 NICE, né le 02/12/1983 à NICE, (France), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FRANCISCO.

191077



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST-LAURENT-DU-VAR du 1^{er} février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : RHV - Siège : 115 avenue Victor Bellissime, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans. Capital : 10 000 Euros. Objet : Tous travaux de rénovation énergétique par isolation, traitement de façade, couverture et mise aux normes électriques, pose d'adoucisseur. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Serge SAEZ, demeurant 115 avenue Victor Bellissime, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Directeur général : Maxime VALTA, demeurant 4 rue des Myrtes, 83310 COGOLIN. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES. **Pour avis. Le président.**

191079

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 février 2019, à CANNES. Dénomination : CONCIERGERIE CANNES VERRERIE. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Siège social : 8 rue de la Verrerie, villa Maupassant, 06150 CANNES-LA-BOCCA. Objet : Prestations de services ménagers, régisseur de copropriétés. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 Euros. Gérant : Madame Pascale VANDOMMELE, demeurant 8 rue de la Verrerie, villa Maupassant, 06150 CANNES-LA-BOCCA. La société sera immatriculée au RCS de CANNES. **Pour avis. La gérante.**

191087

SELARL LEBAILLY DUREL

Société d'avocats
646 route des Dignes Euphorbe,
BP 36, 14123 FLEURY-SUR-ORNE

ABS.COM

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 1 rue du Camp de Foire,
FALAISE (14)
RCS CAEN 500 519 145

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2018, la société susvisée, dont la gérante est Madame Bénédicte MEOT demeurant à PEYMEINADE (06), 5 chemin des Bérenquiers Est, a décidé : De transférer le siège social de FALAISE (14), 1 rue du Camp de Foire, pour le fixer à PEYMEINADE (06), 5 chemin des Bérenquiers Est, et ce, à compter du même jour. D'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes, et ce à effet de ce même jour : La bioénergétique, la biorésonance et toutes activités relevant de ces domaines. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société qui était immatriculée au RCS de CAEN sous le n°500 519 145, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de GRASSE. **Pour avis. La gérance.**

191081

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/02/2019, il a été constitué une SAS dénommée : A.S. DOMO ITALIAN DESIGN - Capital : 1 000 €. Siège : 5 rue Diderot, 06000 NICE. Objet : Show-room, expo, vente, livraison et installation de matériaux pour la rénovation, l'aménagement et la décoration de tous biens immobiliers, y compris la pose de volets et stores. Travaux de plomberie. Vente de matériel électrique. Import-export. Suivi de chantiers de construction et rénovation. Décoration d'intérieur. Président : Monsieur Sergiu DOROS demeurant à 37 avenue de Mendiguren, 06000 NICE. Transmission des actions : La cession des actions est constatée par virement des actions cédées du compte du cédant au compte du cessionnaire, après justification par le cédant du respect des dis positions légales et de l'art. 12 des statuts. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote est attaché aux actions et proportionnel au capital qu'elles représentent et donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

191083

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Remy MARTIN, notaire titulaire d'un office notarial à SAINT-PAUL-DE-VENCE (Alpes-Maritimes), 853 bis route de la Colle, le 08/02/2019, enregistré au SDE de GRASSE, le 11/02/2019, dossier 2019 00002423, référence 0604P62 2019 N 00183, Monsieur Christian MACOCCO, demeurant 225 avenue de Verdun, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP, 307 486 886 R.C.S. ANTIBES, a cédé à la société B.B.S ESTATE, SARL au capital de 10 000 €, 50 chemin du Val Fleuri, 06800 CAGNES-SUR-MER, 843 926 395 R.C.S. ANTIBES, un fonds de commerce de réalisation de toutes transactions ou négociations immobilières, gestion de tous biens immobiliers sis 1 route de Saint-Paul, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 120 000 € (éléments incorporels : 112 250 €, matériel : 7 750 €). L'entrée en jouissance a été fixée au 08/02/2019.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales à l'office notarial de Maître Remy MARTIN sis 853 bis route de la Colle, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE.

191095

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 22/01/2019 enregistré le 04/02/2019 au service départemental de l'enregistrement de NICE (06), dossier 20190002763, référence 0604P61 2019 A 00777, la société PARASHOP DIFFUSION, SAS au capital de 40 359 236,78 € ayant son siège social 29 cité d'Antin, 75009 PARIS (390 179 687 RCS PARIS) a cédé à la société ARPISANTE, SAS au capital de 100 € ayant son siège social 5 rue Maséna, 06000 NICE (844 160 481 RCS NICE) son fonds de commerce de parapharmacie connu sous l'enseigne «PARASHOP» sis 5 rue Masséna, 06000 NICE pour l'exploitation duquel la société cédante est immatriculée au RCS de NICE sous le n°390 179 687. Moyennant le prix principal de 1 100 000 €. Entrée en jouissance au 22/01/2019. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance au séquestre juridique de l'ordre des avocats du barreau de PARIS, 11 place Dauphine, 75053 PARIS Cedex 01.

191084

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 08/02/2019 à ANTIBES, il a été constitué une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CDC 06 - Enseigne : CDC 06 - Siège social : 65 rue Desjoberg, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : Enseignement culturel. Durée : 99 ans. Capital : 100 Euros. Président : Mme TUTICCI Aurore, demeurant 65 rue Desjoberg, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Admission aux Assemblées - droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives et doit justifier de l'inscription de ses actions au jour de la décision. Cession de parts : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluri-personnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Immatriculation : Au RCS d'ANTIBES.

191085

NICOX SA

Société anonyme
au capital de € 29 718 920
Porté à € 29 909 120
Siège social : DRAKKAR D,
2405 route des Dolines, 06560 VALBONNE
R.C.S. GRASSE B 403 942 642
INSEE 403 942 642 00055

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2019, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a constaté l'augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de € 190 200 correspondant d'une part à l'émission de 91 600 actions nouvelles de € 1 de valeur nominale chacune résultant de la livraison le 30 janvier 2019 de 91 600 actions gratuites et d'autre part de l'émission de 98 600 actions nouvelles de € 1 de valeur nominale chacune résultant de la livraison le 6 février 2019 de 98 600 actions gratuites.

L'article 6.1 des statuts a été modifié et sera désormais rédigé comme suit :

«CAPITAL SOCIAL
6.1 Le capital social est fixé à la somme de 29 909 120 Euros.

Il est divisé en 29 909 120 actions d'une valeur nominale de 1 Euro chacune, intégralement souscrites et libérées.»

Le reste de l'article 6 est inchangé.

Deux exemplaires d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2019 et des statuts mis à jour seront déposés au greffe du tribunal de commerce de GRASSE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.
Le conseil d'administration.

191040

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

MEDUSE D'OR, SARL au capital de 1 500 €, dont le siège social est à 2 bis, avenue Durante c/o Nice courrier services mail Boxes, Ets MBE, 06000 NICE, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 821 929 411. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 06/02/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de 2 bis, avenue Durante, c/o Nice courrier services mail boxes, Ets MBE, 06000 NICE, à 26, rue Pierre et Marie Curie, 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS, à compter du 06/02/2019. Le reste sans changement. Mention en sera faite au RCS de NICE (Pour le transfert de siège) et au RCS d'ORLÉANS. **Pour avis.**

191047



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE NICE

(PREMIER AVIS) ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2019 l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement mentionne que les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas (cf. articles R.122-3, L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement).

Toutefois, l'article 2 du décret n°2013-4 du 2 janvier 2013, modifiant l'article 7 du décret du 2 mai 2012 susvisé, stipule que les PPRN prescrits avant le 1^{er} janvier 2013 ne sont pas assujettis aux dispositions issues du décret n°2012-616 précité. Le PPR mouvements de terrain de NICE, prescrit le 27 juillet 2010, entre dans ce cadre.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'union européenne.

L'enquête publique se déroulera du

4 mars 2019 au 5 avril 2019 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie annexe, port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE aux heures habituelles d'ouverture.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 5 novembre 2018, M. Jean PIEFFORT (ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en retraite), comme commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : NICE
 Date : Lundi 4 mars 2019
 Heure : 8h30-12h/13h-17h
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE
 Commune : NICE
 Date : Mardi 12 mars 2019
 Heure : 8h30-13h/14h-17h
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE
 Commune : NICE
 Date : Mercredi 20 mars 2019
 Heure : 8h30-12h/13h-17h
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE
 Commune : NICE
 Date : Jeudi 28 mars 2019
 Heure : 8h30-13h/14h-17h
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE
 Commune : NICE
 Date : Vendredi 5 avril 2019
 Heure : 8h30-12h/13h-17h
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

La personne responsable du projet est : Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer.

Service de l'État dans les Alpes-Maritimes.

Direction départementale des territoires et de la mer.

Service déplacement risque sécurité/ Pôle risques naturels et technologiques CADAM, 147 boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public, en mairie de NICE (annexe port République), pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, de 8h30 à 17h du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppmt-nice> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique/Nice>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de NICE.

Mairie annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

ou par courriel à l'adresse suivante : ppmt-nice@registredemat.fr

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de NICE pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête,

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique/Nice>

191027

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 01/02/2019 à NICE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique. Dénomination : LIGA INTERNATIONAL. Siège social : C/O Hermetyx. RCS NICE n° B 518 560 552. 34 rue Gioffredo, 06000 NICE. Capital : 1 000 €. Objet : Conciergerie, organisation événementielle, courtage, intermédiation, secrétariat, gestion administrative. Durée : 99 ans. Président : Madame Brigitte HATEM épouse ALAGIA, mariée à Monsieur Patrick ALAGIA, née le 29 septembre 1966 à DELBTA (Liban) de nationalité Libanaise, demeurant 32, avenue Primerose à NICE. Exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Transmission des actions : La cession des actions est libre. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Toute transmission d'actions, cession, apport des actions est soumis à l'agrément préalable de l'associé majoritaire de la société. Si aucun actionnaire n'est majoritaire dans la société, l'agrément de la cession des actions est alors demandé à la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de NICE. **Pour avis.**

191043

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-Claude OLIVARES-VIVES, notaire associé à NICE, 7 bis rue Caffarelli, le 7 février 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir avec attribution intégrale des biens composant ladite communauté au survivant des époux par :

Monsieur Jean-Pierre Elie Paul RAYBAUD, retraité, et Madame Martine Béatrice PAGE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à NICE (06000), 8 avenue de Bruxelles, de nationalité Française.

Nés savoir :
 Monsieur RAYBAUD à CANNES (06150) le 3 août 1949.

Madame PAGE, à BREIL-SUR-ROYA (06540), le 12 juillet 1949.

Mariés à la mairie de NICE (06000) le 20 juillet 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

191044

HOLDING CORCUFF

Société à responsabilité limitée
 au capital de 15 244,90 €

Siège social : 174 rue de Chatillon,
 35200 RENNES
 397 763 194 RCS RENNES

AVIS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 22 janvier 2019, l'associé unique de la société ci-dessus désignée a décidé : De nommer en qualité de gérant, pour une durée illimitée, à compter du 22 janvier 2019, Monsieur Bruno CORCUFF, demeurant à ANTIBES (06600), 520 chemin des Maures, bâtiment E, résidence hadriana, en remplacement de Madame Nicole CORRE, démissionnaire, et a modifié en conséquence l'article 7 des statuts. - De transférer le siège social du 174 rue de Châtillon à RENNES (35200), au 520 chemin des Maures, bâtiment E, résidence hadriana à ANTIBES (06600), et ce à compter du 22 janvier 2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 397 763 194 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

Pour avis. La gérance.

191038

E.S.V RESSOURCES

Société à responsabilité limitée
 au capital de 500 €

Siège social : 131 rue de l'Abaoussier,
 34230 PAULHAN
 801 643 339 RCS MONTPELLIER

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de décisions du 7 janvier 2019, l'associée unique de la société susvisée, ayant pour objet la formation commerciale, conseil en management, coaching, accompagnement, formation en gestion du stress et organisation dans le travail, dont le gérant est Madame Céline METENS, demeurant 15 rue Jean Goujon, 06400 CANNES, a décidé de transférer le siège social et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. A compter du 1^{er} janvier 2019, le siège social qui était à PAULHAN (34230), 131 rue de l'Abaoussier est désormais à CANNES (06400), 15 rue Jean Goujon. La société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 801 643 339, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de CANNES désormais compétent.

Pour avis. La gérance.

**PROFESSIONNELS,
 DES OPPORTUNITÉS
 À PORTÉE DE CLIC.**

marchespublics.petitesaffiches.fr



*Offres/Demandes
 d'EMPLOI*

dans les métiers du droit et du chiffre <https://emploi.petitesaffiches.fr>



**Trouvez
 un emploi**



191033

**J.M RENUCCI
J.N CHAMPAGNE
L. ROSE
V. WOHL-DAHAN**
Notaires à NICE
6 avenue Max Gallo
Tél : 04 93 92 86 20

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Michel RENUCCI, notaire sus nommé, le 5 février 2019, Mr Marc DAHOT né à GUIARD (Algérie) le 31 mai 1928 et Mme Danielle DURIEU, son épouse, née à VILLEFRANCHE-SUR-SAÛNE (69400), le 15 février 1940 dt à VILLEFRANCHE-SUR-MER (06230), 110 avenue Léopold II ont adopté le régime de la communauté universelle tel que prévu et réglementé par les dispositions de l'article 1526 du code civil avec attribution intégrale de la communauté au survivant conformément aux dispositions des articles 1524 et 1525 du code civil.

Les créanciers pourront s'opposer audit changement de régime dans les trois mois du présent avis par courrier recommandé à l'Etude de Me RENUCCI, notaire à NICE, 6 avenue Max Gallo.
Pour avis et mention.

191034

RESIDENCE HOTEL NEW CHASTILLON

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €

Siège social : Chastillon, Isola 2000,
bâtiment 71, 06420 ISOLA
RCS NICE 528 874 662

AUGMENTATION PUIS RÉDUCTION DE CAPITAL

Par décision du 1^{er} février 2019, l'associé unique a décidé l'une augmentation du capital social de 1 334 000 € par voie d'élévation du montant nominal des parts sociales, à libérer intégralement en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 5 000 €. Euros.
Nouvelle mention :
Capital social : 1 339 000 €. Euros.
De réduire le capital de 1 334 000 €, Euros, le ramenant de 1 339 000 € à 5 000 € par voie de réduction du nominal des parts sociales.
Ancienne mention
Capital social : 1 339 000 €. Euros
Nouvelle mention :
Capital social : 5 000 €. Euros
Les articles 6 – APPORTS et 7 CAPITAL SOCIAL des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.
La gérance.

191086

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2019, il a été constitué une société : Forme : SARL. Dénomination : BAG ELITE. Siège social : 23 bd St-Roch, 06300 NICE. Capital : 1 000 €. Objet : Achat, vente d'articles non réglementés. Gérant : AQADDAR Achraf, 9 av Luther King, 06200 NICE. Immatriculation : RCS NICE.

191036

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/01/2019, il a été constitué une SASU dénommée : GLOBAL ACCESS IMMO - Capital : 1 000 €. Siège : 20 avenue Sévigné, 06100 NICE. Objet : L'activité de marchand de biens, aménagement foncier, apporteur d'affaires et toute activité connexe liée à l'objet social. Président : Mr Jean Marc TOMMASINI demeurant 20 avenue Sévigné, 06100 NICE. Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de PARIS. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

191032

«LES FELINS D'ANNE-LAURE ET ROMAIN»

Société à responsabilité limitée

au capital de 10 000 €

Siège social : 1 traverse Monte-Cristo,
«Le Monte Cristo», 06240 BEAUSOLEIL
RCS NICE 528 874 662

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2018, il résulte que :

Monsieur Pierre WALTER, demeurant à MONACO (98000), 3 avenue du Berceau, a été nommé gérant à compter du 1^{er} janvier 2019 en remplacement de Monsieur Romain BOULAY demeurant 1 traverse Monte-Cristo, 06240 BEAUSOLEIL.
Mention sera faite au RCS : NICE.

191026

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à CANNES en date du 01/02/2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CATARSYS
Siège social : 281 bâtiment Vlamincq, résidence villa francia, 33 avenue Amiral Wester Wemyss, 06150 CANNES.

Objet : Gestion de catamarans, location, organisation de sorties; stages et formations de voile; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 €.

Gérance : Monsieur Yvan DUSSERE, demeurant Loulmède, 47140 AURADOU.

Immatriculation : RCS de CANNES.

Pour avis.

191030

AVIS DE DISSOLUTION

TBF société par actions simplifiée au capital de 6 000 €, siège social : 35, boulevard Carnot 06400 CANNES. RCS CANNES 512 646 795. Par décision des actionnaires du 31/12/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation. Monsieur Olivier VINNOUVEAU, né le 07/07/1975 à PONTOISE et demeurant 11, impasse des Cassiflores, 06400 CANNES, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au 35, boulevard Carnot, 06400 CANNES. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

Pour avis, le président.

191031

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée CG DRIVER. Capital : 1 500 €. Siège social : 12 avenue des Tuileries, 06800 CAGNES-SUR-MER. Objet : L'activité de mise à disposition auprès de sa clientèle de voitures de tourisme avec chauffeur; toutes activités de conciergerie; location de véhicules sans chauffeur. Président : CALLONICO Gabriel, 12 avenue des Tuileries, 06800 CAGNES-SUR-MER. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS ANTIBES. Transmission des actions : Cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

191037

LES KIKIS

Entreprise unipersonnelle

à responsabilité limitée

au capital de 100 053,12 €

Siège social : 1300 route des Crêtes,
bâtiment 2, entrée H, 06560 VALBONNE
418 341 509 R.C.S. GRASSE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 533 544,48 € par voie de numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, pour le porter à 633 597,60 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention capital : 100 053,12 €. Euros.

Nouvelle mention capital : 633.597,60 €. Euros.

Mention sera faite au RCS : GRASSE.

Pour avis.

191046

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : AZUR DEPANNAGE. Forme : SARL. Capital social : 7 500 €. Siège social : 5 chemin du Puits, 06530 PEYMEINADE. 451 891 253 RCS tribunal de commerce de GRASSE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2019, l'associé unique a décidé, à compter du 1^{er} février 2019, de transférer le siège social à 215 avenue du Peygros, 06530 PEYMEINADE. Mention sera portée au RCS de tribunal de commerce de GRASSE.

190806

SAS AS AUDIT & EXPERTISE

Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes

50 bis route de Bellet,

villa le petit mas, raccourci n°2,
06200 NICE

SCI RIBEIROLO

Société civile immobilière

au capital de 1 000 €

Siège social : 12 avenue de Villaine,

le panoramique, bâtiment F,

06240 BEAUSOLEIL

751 300 948 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/01/2019, il résulte que :

Le siège social a été transféré au 27 boulevard de la République, 06240 BEAUSOLEIL, à compter du 1^{er} février 2019.

L'article 5 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.

191029

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TBF société par actions simplifiée au capital de 6 000 € en liquidation. Siège social : 35, boulevard Carnot, 06400 CANNES. RCS CANNES 512 646 795. Par une décision du 31/12/2017 à 17 heures, les associés, vu le rapport du liquidateur, Monsieur Olivier VINNOUVEAU, ont : Approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, pris acte de sa démission et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation le même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CANNES. Mention sera faite au RCS de CANNES. **Pour avis.**

191052

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/01/2019, enregistré au SDE de NICE, le 07/02/2019, dossier 2019 00002804, référence 0604P61 2019 A 00776, la société DUO BEAUTE, SASU au capital de 2 000 €, 2 route nationale 2204, 06440 L'ESCARÈNE, 810 473 009 R.C.S. NICE, a cédé à la société NEGRE DEBORAH COIFFURE, SASU au capital de 2 500 €, 2 route nationale 2204, 06440 L'ESCARÈNE, 845 368 760 R.C.S. NICE, un fonds de commerce de coiffure mixte, ongles et vente de produits cosmétiques, bijoux fantaisies sis 2 route nationale 2204, 06440 L'ESCARÈNE.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 40 000 € (éléments incorporels : 35 000 €, éléments corporels : 5 000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/01/2019.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez Maître Cédric PEREZ, sis 8 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE.

**PRO
ANNUAIRE**

<https://annuaire.petitesaffiches.fr>

191055

**L'EXPRESS
AU QUOTIDIEN**SARL en liquidation
au capital de 8 000 €Siège social et de liquidation :
785 chemin de Peire Luche,
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
445 075 856 RCS GRASSE**AVIS DE
DISSOLUTION**

Aux termes d'une décision en date du 31/12/18, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jérôme LAILLIER, demeurant 785 chemin de Peire Luche, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 785 chemin de Peire Luche, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de GRASSE, en annexe au RCS.

191058

SOFFAL

Société Juridique

et Fiscale Franco-Allemande

Société d'Avocats inscrite

au barreau de PARIS

153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

**CADOGAN TATE COTE
D'AZUR SARL**

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : Route du Tiragon, ZI du
Tiragon, 06370 MOUANS-SARTOUX
382 149 326 RCS CANNES**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 06/12/2018, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Duncan ORANGE demeurant 28 Bridgnorth Drive, Kingsmead, Milton Keynes, MK4 4AN (Royaume-Uni) en remplacement de Monsieur Phillip BATTERSHALL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CANNES.

191059

**NOMINATION
DE CO-GÉRANTE**

Aux termes du PV de l'AGE en date du 29/11/2018 de la SARL PALOMA IMMO au capital de 1 200 euros, dont le siège social est à 4 boulevard de Cimiez, c/o SKYNET, le majestic, 06000 NICE, RCS NICE 821 867 728. Les associés ont décidé à compter du 29/11/2018 de nommer co-gérante l'associée Madame Anna VARALDO épouse BATTIFOGLIO demeurant à CIPRESSA (Italie), 69 strada Antica Torre. Née à IMPERIA (Italie), le 30/11/1967. Formalités au RCS de NICE.

191060

ADDITIF

À l'annonce n° 189128 parue dans le présent journal du 11/10/2018 : Objet social : Il y avait également lieu de lire la transaction sur immeubles et fonds de commerce.

191057

**VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS**
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE, MARCHÉ À BONS DE COMMANDE (ACCORDS-CADRES)
ARTICLE 4 DE L'ORDONNANCE N°2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS.
ARTICLE 78 DU DÉCRET 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS.
POUVOIR ADJUDICATEUR

Statut de l'organisme :

Commune >= 3500 h

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de ROQUEFORT-LES-PINS

Adresse : Mairie, 1 place Merle,

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Personne représentant le pouvoir

adjudicateur :

Monsieur Mr le maire, Michel ROSSI

Adresses du profil acheteur :

www.marches-securises.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ :**Objet du marché :**

TRAVAUX DE DÉBOUSSAILLEMENT

SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Caractéristiques principales**Procédures**

Marché à procédure adaptée, Marché

à bons de commande (Accords-Cadres)

Allotissement : Non**Forme du marché :**

Les groupements de fournisseurs

ou de prestataires sont autorisés (sol-

daires)

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées

en sus de l'offre de base.

Montant :

Maximum de commande

100 000 € /an soit 300 000 pour l'en-

semble du marché

Type de marché :

Exécution

Nomenclature – Classification CPV :

45111220-6

Durée du marché ou délai d'exécution :

12 mois : Renouvelable 2 fois début à

compter de la notification

Conditions de participation**Se référer au règlement de consulta-****tion**

Habilitation à exercer l'activité profes-

sionnelle, y compris exigences relatives

à l'inscription au registre du commerce

ou de la profession.

Capacité économique et financière.

Capacité technique et professionnelle.

Conditions liées au marché

Informations relatives à la profession.

Conditions particulières d'exécution.

Informations sur les membres du per-

sonnel responsables de l'exécution du

marché.

Forme juridique que devra revêtir le**groupement d'entrepreneurs, de four-****nisseurs ou de prestataires de services**

Après attribution aucune forme de

groupement ne sera exigée.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le

droit de négocier avec les candidats sur

l'ensemble des éléments de l'offre.

Visite sur place : Oui**Conditions particulières de retrait des****dossiers :**

www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candida-**tures ou des offres :**

www.marches-securises.fr

Critères d'attribution**Offre économiquement la plus avan-****tageuse appréciée en fonction des cri-****tères ci-dessous avec leur pondération :**

Critère(s) noté(s) sur 100 points

- Valeur technique : 30 %

- Prix des prestations : 70 %

Conditions de délai**Date limite de réception des offres :**

07 mars 2019

Délai de validité des offres : 90 jours**Informations complémentaires****Numéro de référence attribué au mar-****ché par le pouvoir adjudicateur :**

ACC-C-2019-03-debroussailement

Renseignements complémentaires :

www.marches-securises.fr

Voies et délais de recours**Référé précontractuel :** Peut être intro-

duit jusqu'à la signature du contrat, de-

vant le tribunal administratif de NICE, sis

33 boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE.

Recours en contestation de la validité**(CE, Tropic travaux) :** Il peut être introduit

pendant une durée de deux mois à com-

pter de la publication de l'avis d'attribution

qui sera effectué, près le tribunal admi-

nistratif de NICE, sis 33 boulevard Franck

Pilatte, 06300 NICE.

Date d'envoi du présent avis :

14 février 2019

191061

**AVENANT
AU CONTRAT DE
LOCATION-GÉRANCE**

Par avenant en date du 01/01/2019, le fonds de commerce objet du contrat de location-gérance d'un fonds de commerce de délégation de personnel intérimaire sis 245 bis promenade des Anglais, 06200 NICE conclu le 01/07/2017 entre la SNC SRAE OU, 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, RCS LAVAL 811 316 710, et la SNC A2I SUD 910, 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, RCS LAVAL 830 040 614 est transféré 13 rue Guiglia, 06000 NICE. **Pour avis.**

191042

SERVIGAZ 06

Société par actions simplifiée

au capital de 7 625 €

Siège social : 4 rue Édouard Robion,

06800 CAGNES-SUR-MER

441 033 461 R.C.S. ANTIBES

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 16/01/2019, il a été décidé de nommer en qualité de président de la société M. Jean-Bernard TERRIER, demeurant à SAINT-DENIS-LA-REUNION (97400), 9, rue Monseigneur de Beaumont en remplacement de Mme Catherine VERDET démissionnaire. Mention en sera faite au RCS d'ANTIBES.

191064

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Il a été constitué la SASU BE EFFICIENT - Capital : 1 000 Euros. Siège social : 320, rue Jean Giono, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : Marketing, consulting et formation en marketing. Durée : 99 ans. Cession d'actions libre : Chaque action donne un droit de vote et de représentation. Présidente : Emma BILLAULT, 320 rue Jean Giono, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Immatriculation : RCS d'ANTIBES.

191065

**SERVICE IMMOBILIER
ET GESTION SAS**

Société par actions simplifiée

à associé unique au capital de 150 000 €

Siège social : 200 impasse Félix,

06160 JUAN-LES-PINS

791 354 566 RCS ANTIBES

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Suivant procès-verbal en date du 30 janvier 2019, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président Monsieur Alexander STUDHALTER, demeurant Bärhalten 3, 6048 HORW (Suisse), en remplacement de Monsieur Roy Darius MAYBUD, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS d'ANTIBES.

Le président.

191066

SCI AAA PROPERTIES

Société civile immobilière

au capital de 1 160 000 €

Siège social : 309 avenue Jules

Romains, domaine antica serena,

06100 NICE

797 404 373 RCS NICE

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Suivant procès-verbal en date du 30 janvier 2019, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérante Madame Aline STUDHALTER, demeurant Bärhalten 3, 6048 HORW (Suisse), en remplacement de Monsieur Roy Darius MAYBUD, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de NICE.

La gérante.

191063

M.I.H.

Société par actions simplifiée

au capital de 3 721 610 €

Siège social : 255 bd de la Madeleine,

06000 NICE

789 829 033 RCS NICE

**NOMINATION DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Par décisions du président du 04/02/2019, il a été décidé de nommer M. Richard MAZIGH, 286 chemin de la Gines-tière, 06200 NICE en qualité de directeur général, à compter de ce jour, pour la durée du mandat du président.

**Opportunités
PROFESSIONNELLES**



immo.petites-affiches.fr



191068

**François PAUL et
François TRUFFIER**
**Corinne SPUGNINI-NICOLLE,
Elodie DUBOIS, Nelly DEUR,**
Antoine CADUDAL
Notaires associés, SCP

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nelly DEUR, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée «François PAUL, François TRUFFIER, Corinne SPUGNINI-NICOLLE, Elodie DUBOIS, Nelly DEUR, Antoine CADUDAL, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23 boulevard Gambetta et à la résidence de PARIS (11^{ème}), 145 boulevard Voltaire», le 16 janvier 2019, enregistré à service départemental de NICE le 25 janvier 2019 0604P61 référence 2019 N° 158, a été constituée une société civile de construction d'attribution ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : WEEND DABO 2

Forme : Société civile particulière régie par les articles L211-1 à L211-9 et R212-1 à R212-11 du code de la construction et de l'habitation, les articles 18312 et suivants du code civil, le décret n°78-704 du 03/07/1978 et par les présents statuts.

Capital : 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.

Siège social : ROQUEFORT-LES-PINS (06330), quartier Notre Dame, chemin du Père Goiran, la forêt d'Arkana lot 10.

Objet social : L'acquisition et la construction de biens et droits immobiliers et toutes opérations quelconques.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Apports en numéraire : 1 000 Euros.

Gérance : La société a pour gérants : 1/ M. MOREILLON Jacques demeurant à ANTIBES (06600), 198 chemin des Eucalyptus, l'arboria, 2/ Mme CARPIN Carole, demeurant à ANTIBES (06600), 198 chemin des Eucalyptus, l'arboria, 3/ M. PIOT Benjamin, demeurant à ANTIBES (06600), 198 chemin des Eucalyptus, l'arboria, 4/ Mme BEBA Caroline, demeurant à ANTIBES (06600), 198 chemin des Eucalyptus, l'arboria, nommés sans limitation de durée.

Cessions de parts : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément de la gérance, dans les conditions du code civil, du décret du 03/07/1978 et des présents statuts.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRASSE.

Pour avis.

191082

AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION-GÉRANCE

Par avenant en date du 25/06/2018, le fonds de commerce objet du contrat de location-gérance d'un fonds de commerce de délégation de personnel intérimaire sis 245 bis promenade des Anglais, 06000 NICE conclu le 03/06/2017 entre la société SRAE SUD, 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, RCS LAVAL 832 766 612, et la société ACTUAL 891, 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, RCS LAVAL 824 528 509, est transféré 13 rue Guiglia, 06000 NICE. **Pour avis.**

**Ventes aux
ENCHÈRES
immobilières**
encheres.petitesaffiches.fr

191069

AVIS DE DISSOLUTION

Selon décisions unanimes des associés du 21 décembre 2018, les associés de la société GEOL, SARL au capital de 10 000 Euros, ayant son siège social CIDEX 10 bis, 776 chemin des Trois Feuillettes, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS, immatriculée au RCS de GRASSE sous le n° 477 724 355, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 décembre 2018 et de sa mise en liquidation. L'acte a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel LUTZ demeurant CIDEX 10 bis, 776 chemin des Trois Feuillettes, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.

Mention sera faite au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

191070

MACONNERIE GENERALE RENOVATION

Société par actions simplifiée
en liquidation

au capital de 1 000 €

Siège social : 19 montée de la Tour,

Route de la Baronne,

06700 ST-LAURENT-DU-VAR

Siège de liquidation : 19 montée

de la Tour, Route de la Baronne,

06700 ST-LAURENT-DU-VAR

812 559 201 RCS ANTIBES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur SANCHES GOMES Raimundo, demeurant 19 montée de la Tour, Route de la Baronne, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES, en annexe au registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. **Pour avis. Le liquidateur.**

191072

RÉSILIATION DE LOCATION-GÉRANCE

Est résilié à compter du 30 novembre 2018, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SAS HAPPY CONCEPTS DEVELOPPEMENT, ayant son siège social au 6 rue du 35^{ème} régiment d'aviation, 69500 BRON, immatriculée 530 969 443 RCS LYON, par la SAS SO'REST, ayant son siège social au 6 rue du 35^{ème} régiment d'aviation, 69500 BRON, immatriculée 511 238 396 RCS LYON, concernant le fonds de commerce de restauration rapide sis et exploité à NICE (06300), 33 rue de la République, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 1^{er} janvier 2016.

191096

AVIS

EMERA RESIDENCE SERVICE société par actions simplifiée au capital de 37 000 € - Siège social : 45 allée des Ormes, E' Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS Cedex RCS CANNES 509 244 182 RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE (nouvellement dénommée EMERA RESIDENCE SENIORS LAVALETTE) société par actions simplifiée au capital de 47 000 € - Siège social : 45 allée des Ormes, E' Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS Cedex RCS CANNES 825 055 254 1) - Par convention sous seing privé, à MOUGINS, en date du 28 septembre 2018, les sociétés EMERA RESIDENCE SERVICE et RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société EMERA RESIDENCE SERVICE (la société apporteuse), faisait apport à la société RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE (la société bénéficiaire), de sa branche complète d'activité d'une résidence seniors EMERYS exploitée par la société apporteuse à titre d'établissement secondaire à MONTPELLIER (34090), au 319 avenue du Vert Bois, comprenant un actif de 291 290,97 € et un passif de 281 290,97 €, soit un apport net de 10 000 € - 2) Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par les décisions de l'associé unique de la société EMERA RESIDENCE SERVICE en date du 31 décembre 2018 et les décisions de l'associé unique la société RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE en date du 31 décembre 2018. - 3) En rémunération de cet apport, l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE a procédé à une augmentation de capital de 10 000 €, pour le porter de 37 000 € à 47 000 €, au moyen de la création de 1 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à EMERA RESIDENCE SERVICE. Il n'a été créé aucune prime d'apport. - 4) En conséquence, aux termes des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE en date du 31 décembre 2018, il a été procédé à la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la société. Il a été ajouté à l'article 6 «Apports» des statuts l'alinéa suivant : «Aux termes des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2018, il a été fait apport par la société EMERA RESIDENCE SERVICE, de sa branche complète et autonome d'activité d'une résidence seniors EMERYS exploitée à MONTPELLIER (34090), au 319 avenue du Vert Bois, à la société, dans les conditions et modalités prévues dans le projet d'apport conclu entre les sociétés en date du 28 septembre 2018, et l'avenant au projet d'apport du 28 novembre 2018, pour une valeur nette de 10 000 Euros, lequel a été rémunéré par l'émission de 1 000 actions nouvelles attribuées à la société EMERA RESIDENCE SERVICE.» L'article 7 «Capital social» des statuts a été modifié de la manière suivante : «Le capital social est fixé à la somme de quarante-sept mille (47 000) Euros. Il est divisé en quatre mille sept cents (4 700)

actions, d'une valeur nominale de dix (10) Euros chacune, intégralement libérées et de même catégorie.» - 5) Il résulte par ailleurs des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE en date du 31 décembre 2018 que le siège social a été transféré du 45 allée des Ormes, E' Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS Cedex au 50 avenue Ben Ali Chekhal à MONTPELLIER (34090), à compter du 31 décembre 2018. En conséquence, la société RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE qui est actuellement immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CANNES sous le numéro 825 055 254 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié : «Le siège social est fixé : 50 avenue Ben Ali Chekhal à MONTPELLIER (34090).» - 6) Aux termes des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERYS LAVALETTE en date du 31 décembre 2018 il a également été décidé de modifier l'objet social et la dénomination de la société, à compter du 31 décembre 2018. L'article 2 «Objet» des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : «La prise de participation dans toutes sociétés et/ou groupements, l'acquisition, la souscription de tous titres de sociétés et leur vente; la gestion du portefeuille des titres souscrits ou acquis, la fourniture de toutes prestations de direction, de services à caractère administratif, comptable, financier, gestion, commercial, immobilier, la création et l'exploitation d'établissements pour personnes âgées et de maisons de retraite; la création, l'acquisition, l'exploitation de tout établissement médical ou paramédical, hôtelier ou para-hôtelier Et généralement, toutes opérations quelconques, contribuant à la réalisation de cet objet.» Nouvelle mention : «La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'exploitation d'une résidence senior services, la location meublée de résidence principale et/ou location de meublé de tourisme de courte durée, l'activité para hôtelière, et fourniture de prestations de confort aux résidents tels que la restauration (sur place, à emporter ou à livrer), la prestation socio-esthétique (soins, vente de produits de beauté), ainsi que la fourniture de toutes prestations accessoires à destination des résidents (conciergerie, gardiennage, domotique, animations ...), le nettoyage régulier des locaux, la fourniture et l'entretien des draps et du linge de maison, les services divers aux résidents à l'exclusion des services à la personne, et généralement, toutes opérations quelconques, contribuant à la réalisation de cet objet.» L'article 3 «Dénomination» a été modifié comme suit : Ancienne mention : «La dénomination sociale est EMERA SENIORS EMERYS LAVALETTE.» Nouvelle mention : «La dénomination sociale est EMERA RESIDENCE SENIORS LAVALETTE.» **Pour avis.**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

ARRÊT DU PLAN DE CESSIION
PARTIELLE

Jugement du 07 février 2019

191078 - SA NOX INGENIERIE - Siège : 3 boulevard du Zenith, 44800 SAINT-HERBLAIN. RCS NANTES 395 301 641 - Ets secondaire : Nom commercial : GROUPE NOX - Rue Evariste Gallois, bâtiment D, 06410 BIOT. Arrêtant le plan de cession partielle de la société NOX INGENIERIE au profit de la SAS ESSOR ayant son siège social 2 rue Pierre-Gilles de Gennes, 64140 LONS.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN

Les créances sont à déclarer
dans les deux mois de la publication
au BODACC, auprès du mandataire
judiciaire ou sur le portail
électronique à l'adresse
<https://www.crediteurs-services.com>

JUGEMENT PRONONÇANT
LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 05 février 2019

191071 - SAS SUD PRESTIGE SERVICE SECURITE - Sigle : SP2S - Siège : 185 boulevard des Remparts, bâtiment C, 83300 DRAGUIGNAN. RCS DRAGUIGNAN 819 211 772 - Ets secondaire : 2721 chemin de Saint-Claude, 06600 ANTIBES. Date de cessation des paiements au 31/10/2018. Mandataire judiciaire : Me Anne DELORET, 29 rue Cisson, centre hermes, 83300 DRAGUIGNAN.

191098



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur général pour Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
29 bd Charles Nedelec,
13331 MARSEILLE - Cedex 03

Référence acheteur : 9AAATXXD

L'avis implique un marché public

Objet : Extension et restructuration du

lycée Hôtelier Paul AUGIER à NICE

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots :

Oui

Lot N° 1 - Démolition - Gros Œuvre -

Charpente métallique

Lot N° 2 - Etanchéité

Lot N° 3 - Electricité CFO/CFA - Photo-

voltaïque

Lot N° 4 - Plomberie - CVC - Désenfou-

mage

Lot N° 5 - Cloisons - Doublages -

Faux-plafonds - Peinture - Nettoyage

Lot N° 6 - Menuiseries intérieures

Lot N° 7 - Revêtements sols durs et murs

- Résine de sol

Lot N° 8 - Revêtements de sols souples

Lot N° 9 - Ravalement ITE

Lot N° 10 - Menuiseries extérieures

- Brise soleil - Serrurerie - Métallerie -

Canopée

Lot N° 11 - Ascenseurs - Monte-charges

Lot N° 12 - Espaces verts - VRD

Lot N° 13 - Equipements de cuisine

Critères d'attribution : Offre écono-

miquement la plus avantageuse appré-

ciée en fonction des critères énoncés

ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre

60% Prix des prestations

Remise des offres : 18/03/19 à 17h00

au plus tard.

Envoi à la publication le : 11/02/2019

Les dépôts de plis doivent être impérati-

vement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral,

accéder au DCE, poser des questions

à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

http://achat.maregionsud.fr

191049

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA PANNERIE, SCI au capital de 83 300 € en liquidation. 14 boulevard Carabacel, 06000 NICE - RCS NICE n° 453 396 541. Aux termes d'une AGO du 10/02/2019, les associés ont décidé la clôture de la liquidation de la société, approuvés les comptes définitifs de liquidation, pris acte de la démission de Monsieur Daniel SZUBINSKI de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.



HEBDOMADAIRE
PAPIER +
NUMÉRIQUE

38 EUROS / AN

ABONNEZ-VOUS
abonnement@petitesaffiches.fr

Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES



191089

IMMOBILIERE LAGORCE

Société civile immobilière

en liquidation

au capital de 335 387,84 €

Siège social : 2 impasse du Groupe

Naval d'Assaut,

06590 THÉOULE-SUR-MER

R.C.S. CANNES D 408 690 816

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés de la société en date du 28/01/2019, et tenue au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation au 31/12/2018, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur de Renaud LAGORCE, 38 avenue Victor Hugo, domaine du grand Duc, villa le mas bleu, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, et constaté la clôture définitive de la liquidation de la société. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de CANNES. Pour avis. Le liquidateur.

191097

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2019, il a été constituée une société par actions simplifiée ayant pour : Dénomination : TPESOFF - Siège social : 140 ter corniche des Oliviers, 06000 NICE. Durée : 99 ans. Capital : 500 €. Objet : Prestation de service informatique et développement de logiciel. Président : Jean-François COTE demeurant 140 ter corniche des Oliviers, 06000 NICE. Actions et droits de vote : Chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément dès lors que la société compte plus de deux associés. La société sera immatriculée au RCS de NICE.

191093

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale de constitution de la SCI LAPEA parue le dans les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 1^{er} au 7 février 2019 n° 190985, il y avait lieu de lire que la durée de la société est de 75 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NICE.

191062



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

AVIS DE MARCHÉ
MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Nom et adresse officiels de l'orga-

nisme acheteur :

Maître d'ouvrage délégué :

Communauté d'agglomération du

pays de GRASSE.

Correspondant : Monsieur le pré-

sident - Direction de la commande

publique, 57, avenue Pierre Sémard, CS

91015, 06131 GRASSE.

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

Adresse internet du profil d'acheteur :

http://e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Commune de

CABRIS

Monsieur le maire,

rue de l'Eglise,

06530 CABRIS

Objet du marché : MISSION DE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILI-

TATION DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE

CABRIS

Caractéristiques principales :

Mission de maîtrise d'œuvre confiée

pour la réhabilitation de l'école commu-

nale de CABRIS.

La consultation s'inscrit dans le cadre

d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à

la communauté d'agglomération du pays

de GRASSE par la commune de CABRIS.

Le projet à réaliser entre dans le

champ d'application de la loi n° 85-704

du 12 juillet 1985 modifiée relative à la

maîtrise d'ouvrage publique dans ses

rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

(loi MOP).

Les prestations sont traitées à prix for-

faitaires provisoires et définitifs.

Les travaux se situent à l'adresse sui-

vante :

École Marie de Saint-Exupéry, 116

avenue de la Plantade, 06530 CABRIS.

Enveloppe financière des travaux

400 000 Euros HT.

Contenu détaillé des éléments de

la mission : Mission APS, APD, permis

construire, DPE, PRO, ACT, VISA, DET,

AOR, OPC, SYN, CSSI.

Dévolution en marché unique.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Unité monétaire utilisée, l'Euro.

Justifications à produire quant aux

qualités et capacités du candidat :

Consulter le règlement de la consul-

tation.

Conditions de participation et moyens

de preuve acceptables :

Consulter le règlement de la consul-

tation.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

1. Critère prix pondéré à 40%

2. Critère valeur technique pondéré

à 60%

Date limite de réception des offres :

15/03/2019 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de

réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Le DCE est mis à disposition par voie

électronique sur le profil d'acheteur :

http://www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté

d'agglomération du pays de GRASSE.

Identifiant : Ca-Pays-De-Grasse_06_

20190211W2_01

Le dossier de consultation est remis

gratuitement.

Adresse auprès de laquelle des

renseignements d'ordre administratif

peuvent être obtenus :

Communauté d'agglomération du

pays de GRASSE

Direction de la commande publique

Adresse : 57, avenue Pierre Sémard,

06130 GRASSE

Tél : 04.97.05.22.00

Mail : commande@paysdegrasse.fr

Adresse auprès de laquelle des

renseignements d'ordre technique

peuvent être obtenus :

Communauté d'agglomération du

pays de GRASSE. Direction des

services techniques. Correspondant :

Madame Céline BOUREL

Adresse : 57, avenue Pierre Sémard,

06130 GRASSE

Tél : 04.97.05.22.54

Mail : cbourel@paysdegrasse.fr

191067

SERVICE IMMOBILIERE ANTIBES SAS

Société par actions simplifiée

à associé unique au capital de 50 000 €

Siège social : 200 impasse Félix,

06160 JUAN-LES-PINS

491 975 553 RCS ANTIBES

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant procès-verbal en date du 30 janvier 2019, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président Monsieur Alexander STUDHALTER, demeurant Bärhalten 3, 6048 HORW (Suisse), en remplacement de Monsieur Roy Darius MAYBUD, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS d'ANTIBES.

Le président.

190997

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 06/02/19, création de la société suivante : Forme : SAS - Dénomination : «M.A.N. PEINTURE» - Capital : 1 000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune. Siège social : 40/54 avenue Sainte-Marguerite, galerie araucaria, c/o AFJ, 06200 NICE. Objet : Peinture intérieure & extérieure, ravalement de façades. Président : MOUSSA Amira, demeurant 23 rue Delille, 06000 NICE. Transmission des actions : Toute transmission d'actions, cession, apport des actions est soumis à l'agrément préalable de l'associé majoritaire. Condition d'admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions collectives sont prises sur convocation du président. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES

Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

191094

AVIS

EMERA RESIDENCE SERVICE société par actions simplifiée au capital de 37 000 € - Siège social : 45 allée des Ormes, E'Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS Cedex - RCS CANNES 509 244 182 RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE (nouvellement dénommée EMERA RESIDENCE SENIORS LAC DE MAINE) société par actions simplifiée au capital de 47 000 € - Siège social : 45 allée des Ormes, E'Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS Cedex RCS CANNES 825 055 155. - 1) Par convention sous seing privé, à MOUGINS, en date du 28 septembre 2018, les sociétés EMERA RESIDENCE SERVICE et RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société EMERA RESIDENCE SERVICE (la société apporteuse), faisait apport à la société RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE (la société bénéficiaire), de sa branche complète d'activité d'une résidence seniors EMERY exploitée par la société apporteuse à titre d'établissement secondaire à BOUCHEMAINE (49080), au 18 route d'Angers, comprenant un actif de 232 522,91 € et un passif de 222 522,91 €, soit un apport net de 10 000 €. - 2) Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par les décisions de l'associé unique de la société EMERA RESIDENCE SERVICE en date du 31 décembre 2018 et les décisions de l'associé unique la société RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE en date du 31 décembre 2018. - 3) En rémunération de cet apport, l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE a procédé à une augmentation de capital de 10 000 € pour le porter de 37 000 € à 47 000 € au moyen de la création de 1 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à EMERA RESIDENCE SERVICE. Il n'a été créé aucune prime d'apport. - 4) En conséquence, aux termes des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE en date du 31 décembre 2018, il a été procédé à la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la société. Il a été ajouté à l'article 6 «Aports» des statuts l'alinéa suivant : «Aux termes des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2018, il a été fait apport par la société EMERA RESIDENCE SERVICE, de sa branche complète et autonome d'activité d'une résidence seniors EMERY exploitée à BOUCHEMAINE (49080), au 18 route d'Angers, à la société, dans les conditions et modalités prévues dans le projet d'apport conclu entre les sociétés en date du 28 septembre 2018, et l'avenant au projet d'apport du 28 novembre 2018, pour une valeur nette de 10 000 €, lequel a été rémunéré par l'émission de 1 000 actions nouvelles attribuées à la société EMERA RESIDENCE SERVICE. L'article 7 «Capital social» des statuts a été modifié de la manière suivante : «Le capital social est fixé à la somme de quarante sept mille (47 000) Euros. Il est divisé en quatre mille

sept cents (4 700) actions, d'une valeur nominale de dix (10) Euros chacune, intégralement libérées et de même catégorie.» - 5) Il résulte par ailleurs des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE en date du 31 décembre 2018 que le siège social a été transféré du 45 allée des Ormes, E'Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS Cedex au 18 route d'Angers à BOUCHEMAINE (49080), à compter du 31 décembre 2018. En conséquence, la société RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE qui est actuellement immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CANNES sous le numéro 825 055 155 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié «Le siège social est fixé : 18 route d'Angers à BOUCHEMAINE (49080)». - 6) Aux termes des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY LAC DE MAINE en date du 31 décembre 2018 il a également été décidé de modifier l'objet social et la dénomination de la société, à compter du 31 décembre 2018. L'article 2 «Objet» des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : «La prise de participation dans toutes sociétés et/ou groupements, l'acquisition, la souscription de tous titres de sociétés et leur vente; la gestion du portefeuille des titres souscrits ou acquis, la fourniture de toutes prestations de direction, de services à caractère administratif, comptable, financier, gestion, commercial, immobilier, la création et l'exploitation d'établissements pour personnes âgées et de maisons de retraite. La création, l'acquisition, l'exploitation de tout établissement médical ou paramédical, hôtelier ou para-hôtelier Et généralement, toutes opérations quelconques, contribuant à la réalisation de cet objet.» Nouvelle mention : «La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'exploitation d'une résidence senior services, la location meublée de résidence principale et/ou location de meuble de tourisme de courte durée, l'activité para hôtelière, et fourniture de prestations de confort aux résidents tels que la restauration (sur place, à emporter ou à livrer), la prestation socio-esthétique (soins, vente de produits de beauté), ainsi que la fourniture de toutes prestations accessoires à destination des résidents (conciergerie, gardiennage, domotique, animations...), le nettoyage régulier des locaux, la fourniture et l'entretien des draps et du linge de maison, les services divers aux résidents à l'exclusion des services à la personne, et généralement, toutes opérations quelconques, contribuant à la réalisation de cet objet.» L'article 3 «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention «La dénomination sociale est EMERA SENIORS EMERY LAC DE MAINE». Nouvelle mention : «La dénomination sociale est EMERA RESIDENCE SENIORS LAC DE MAINE». **Pour avis.**

191088

BK FINANCE

SARL à associé unique

au capital de 1 000 € en liquidation
3 impasse de l'Olivette,
le clos des oliviers, 06110 LE CANNET
RCS CANNES n° 792 902 900

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGO du 25/07/2018, prenant effet le 25/07/2018, l'associé unique a décidé de la clôture de la liquidation de la société, approuvé les comptes définitifs de liquidation, pris acte de la démission de Monsieur Gregory KEDOCHIM de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS CANNES.

191091

SARL IL CANARINO

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 €

Siège social : 16 rue Alberti, c/o cabinet
Mauro Michelini, 06000 NICE
492 749 270 R.C.S. NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 1^{er} novembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 33 boulevard Dubouchage, résidence azul, c/o cabinet Mauro Michelini, 06000 NICE.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de NICE.

La gérance.

191092

AVIS

EMERA RESIDENCE SERVICE Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €. Siège social : 45 allée des Ormes, E'Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS cedex - RCS CANNES 509 244 182 - RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE (nouvellement dénommée EMERA RESIDENCE SENIORS ANNE) société par actions simplifiée au capital de 47 000 € - Siège social : 45 allée des Ormes, E'Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS cedex RCS CANNES 825 054 984 - 1) Par convention sous seing privé, à MOUGINS, en date du 28 septembre 2018, les sociétés EMERA RESIDENCE SERVICE et RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société EMERA RESIDENCE SERVICE (la société apporteuse), faisait apport à la société RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE (la société bénéficiaire), de sa branche complète d'activité d'une résidence seniors EMERY exploitée par la société apporteuse à titre d'établissement secondaire à GRASSE (06130), au 83 Chemin des Poissonniers, comprenant un actif de 523 177,84 € et un passif de 513 177,84 € soit un apport net de 10 000 €. - 2) Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par les décisions de l'associé unique de la société EMERA RESIDENCE SERVICE en date du 31 décembre 2018 et les décisions de l'associé unique la société RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE en date du 31 décembre 2018. - 3) En rémunération de cet apport, l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE a procédé à une augmentation de capital de 10 000 € pour le porter de 37 000 € à 47 000 € au moyen de la création de 1 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à EMERA RESIDENCE SERVICE. Il n'a été créé aucune prime d'apport. - 4) En conséquence, aux termes des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE en date du 31 décembre 2018, il a été procédé à la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la société. Il a été ajouté à l'article 6 «Aports» des statuts l'alinéa suivant : «Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2018, il a été fait apport par la société EMERA RESIDENCE SERVICE, de la branche complète et autonome d'activité d'une résidence seniors EMERY exploitée à GRASSE (06130), au 83 chemin des Poissonniers, à la société, dans les conditions et modalités prévues dans le projet d'apport conclu entre les sociétés en date du 28 septembre 2018, et l'avenant au projet d'apport du 28 novembre 2018, pour une valeur nette de 10 000 €, lequel a été rémunéré par l'émission de 1 000 actions nouvelles attribuées à la société EMERA RESIDENCE SERVICE.» L'article 7 «Capital social» des statuts a été modifié de la manière suivante : «Le capital social est fixé à la somme de quarante sept mille (47 000) Euros.

Il est divisé en quatre mille sept cents (4 700) actions, d'une valeur nominale de dix (10) Euros chacune, intégralement libérées et de même catégorie. » - 5) Il résulte par ailleurs des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE en date du 31 décembre 2018 que son siège social a été transféré du 45 allée des Ormes, E'Space Park B, CS 12100, 06254 MOUGINS cedex au 83 chemin des Poissonniers à GRASSE (06130), à compter du 31 décembre 2018. En conséquence, la société RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE qui est actuellement immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CANNES sous le numéro 825 054 984 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de GRASSE. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié «Le siège social est fixé : 83 chemin des Poissonniers à GRASSE (06130)». - 6) Aux termes des décisions de l'associé unique de la société RESIDENCE SENIORS EMERY ANNE en date du 31 décembre 2018 il a également été décidé de modifier l'objet social de la société et la dénomination sociale à compter du 31 décembre 2018. L'article 2 «Objet» des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : «La prise de participation dans toutes sociétés et/ou groupements, l'acquisition, la souscription de tous titres de sociétés et leur vente; la gestion du portefeuille des titres souscrits ou acquis. La fourniture de toutes prestations de direction, de services à caractère administratif, comptable, financier, gestion, commercial, immobilier. La création et l'exploitation d'établissements pour personnes âgées et de maisons de retraite. La création, l'acquisition, l'exploitation de tout établissement médical ou paramédical, hôtelier ou para-hôtelier Et généralement, toutes opérations quelconques, contribuant à la réalisation de cet objet.» Nouvelle mention : «La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'exploitation d'une résidence senior services, la location meublée de résidence principale et/ou location de meuble de tourisme de courte durée, l'activité para hôtelière, et fourniture de prestations de confort aux résidents tels que la restauration (sur place, à emporter ou à livrer), la prestation socio-esthétique (soins, vente de produits de beauté), ainsi que la fourniture de toutes prestations accessoires à destination des résidents (conciergerie, gardiennage, domotique, animations...), le nettoyage régulier des locaux, la fourniture et l'entretien des draps et du linge de maison, les services divers aux résidents à l'exclusion des services à la personne, et généralement, toutes opérations quelconques, contribuant à la réalisation de cet objet.» L'article 3 «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention «La dénomination sociale est EMERA SENIORS EMERY ANNE». Nouvelle mention : «La dénomination sociale est EMERA RESIDENCE SENIORS ANNE». **Pour avis.**

191090

SCI HELI

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 €

Siège social : GRASSE (06130),
5 place aux Aires
421 704 412 R.C.S. GRASSE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération en date du 30 janvier 2019, la collectivité des associés a décidé de transférer à compter du même jour le siège de la société de GRASSE (06130), 5 place aux Aires à BESSE (15140) 2 rue de la Croix du Ciel, et de modifier corrélativement les statuts.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AURILLAC désormais compétent à son égard et le dépôt légal effectué au greffe du tribunal de commerce d'AURILLAC.

Pour avis.**La gérance.**

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais,
17, rue Alexandre Mari, 06300, NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00
E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 07231 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.
Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel. Pour l'année 2019, le prix de la ligne est de 4,16 € pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs,
42 allée des pêcheurs, Secteur A3,
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉGAL FEVRIER 2019



POUR VOS FORMALITÉS JURIDIQUES GAGNEZ EN EFFICACITÉ

Découvrez notre service d'accompagnement et d'aide personnalisés

www.proformalites.com



SERVICES SUR
LA FRANCE ENTIÈRE

CONTACTEZ-NOUS :
demande@proformalites.com

 **04 22 32 96 16**



ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE : LE CLUB ANAO FAIT REMONTER LE PASSÉ À LA SURFACE

Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Saint Jean-Cap-Ferrat : les fonds marins de la Côte d'Azur témoignent de l'activité de nos ancêtres grecs, étrusques et romains

Enfant de la rade de Villefranche, de Beaulieu et de Saint Jean-Cap-Ferrat, passionné d'archéologie sous-marine, Éric Dulière vient d'éditer avec l'aide d'un collectif d'auteurs un bel ouvrage pour rendre compte du travail réalisé par le club Anao dont il est président.

"J'ai toujours été au contact de la mer. Mes grands parents, Guillaume et Césarine Dunan, étaient pêcheurs professionnels à Saint Jean-Cap-Ferrat" indique-t-il en relevant l'atavisme de sa passion.

En marge d'une carrière de photographe pour le quotidien Nice-Matin, ce Berlugan s'est spécialisé dans la plongée et l'exploration des fonds marins, à la recherche de pièces rares.

"J'ai effectué ma première plongée à l'âge de 17 ans. Depuis, j'en ai fait plusieurs milliers et, aujourd'hui, je ne plonge que dans un but archéologique".

De riches épaves

Cette passion l'aura mené à la présidence du club Anao : *"Anao, c'est le nom grec de Beaulieu. Nous sommes quarante-cinq membres,*



Éric Dulière, dans son élément préféré.

notre activité se focalise sur la protection des fonds sous-marins et l'archéologie sous-marine".

C'est surtout dans la rade de

Villefranche-sur-Mer - où Étrusques, Grecs et Romains sont venus jeter les ancres de leurs vaisseaux - que les plongeurs ont effectué

leurs plus belles prises : des épaves des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Éric Dulière détaille les plus belles pièces trouvées dans la rade où le club Anao bénéficie de conditions extraordinaires : un petit bol à connotation religieuse représentant Saint Jean, le saint local, actuellement exposé à Menton. Une assiette avec représentation d'un chébec hispano-arabe du XVIII^{ème} siècle.

Des soutiens

Les membres d'Anao plongent aussi partout sur la Côte d'Azur, de Menton aux îles de Lérins.

"Nous disposons de deux mois de fouille pour dix mois de préparation (expositions, conférences, visites guidées). Nous continuons avec toujours l'espoir de trouver de nouvelles pièces, malgré le pillage des épaves dans la rade. Nous bénéficions de subventions de l'État, de la Fédération monégasque des activités subaquatiques (FMAS), et du soutien des Villes de Beaulieu, Villefranche et Menton".

Pierre BROUARD



Les plongeurs du club Anao sur un site archéologique.



EN SAVOIR PLUS

Des vestiges et des hommes, fragments d'histoire méditerranéennes

Collectif d'auteurs, aux Editions Gilletta.

Les "inventions" du club Anao sont exposées au musée de Menton et à la citadelle de Villefranche.